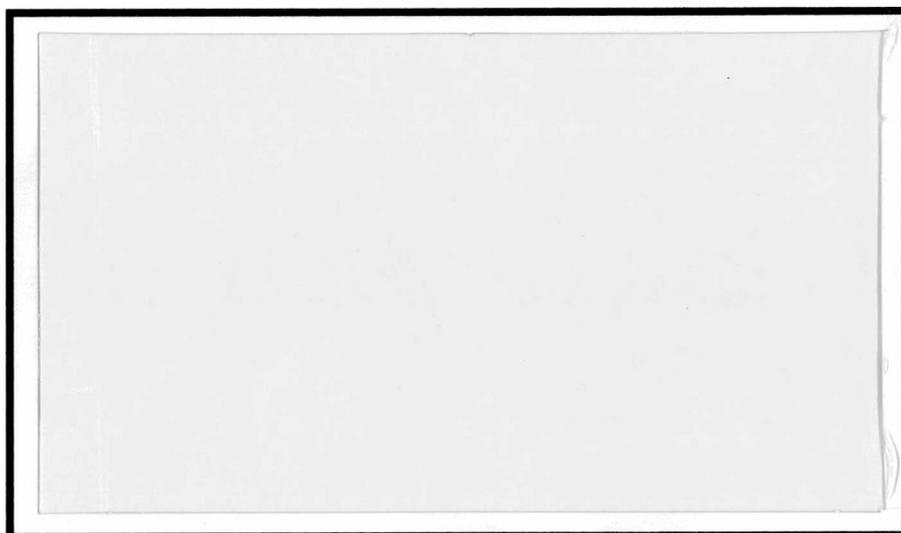


CAHIER DE ReCHERCHE

■



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

Du zonage des quartiers aux territoires de projet

La politique de la ville à la recherche de son échelle géographique

CAHIER DE RECHERCHE N° 141

Guy POQUET

avec la collaboration de
Isabelle VAN DE WALLE

Département "Évaluation des Politiques Publiques"

Décembre 1999

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

Il ne faut jamais confondre la ville avec le discours qui la décrit. Et pourtant, entre la ville et le discours, il y a un rapport.

Italo Calvino (1974)

Sommaire

Introduction	p. 4
Chapitre 1	
La démarche de zonage par quartier	p. 9
I. La géographie prioritaire des contrats de ville	p. 9
I.1. De la connaissance statistique des quartiers.....	p. 9
I.2. A la hiérarchisation des quartiers sensibles	p. 14
II. Les espaces prioritaires selon les acteurs de la politique de la ville	p. 21
II.1. Les acteurs institutionnels	p. 22
II.2. Les professionnels de terrain	p. 23
III. Les effets pervers de l'approche par quartier	p. 25
I.1. Des critères de sélection discutables et un manque de lisibilité des dispositifs	p. 26
I.2. La stigmatisation des quartiers.....	p. 28
Chapitre 2	
Vers quel changement d'échelle géographique ?	p. 30
I. Une alternative pour certains acteurs locaux : les populations-cibles	p. 30
II. Un nouveau consensus : le projet de territoire	p. 32
III.1. Un projet global à l'échelle de l'agglomération.....	p. 33
III.2. Des projets thématiques territoriaux.....	p. 35
Conclusion	
Axes méthodologiques pour la définition d'un projet de territoire	p. 38
Annexes	p. 44
Références bibliographiques.....	p. 53

Introduction

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la réflexion méthodologique sur l'évaluation des politiques concernant la politique de la ville poursuivie par le département Evaluation des politiques publiques du CREDOC. Après avoir engagé une réflexion sur les protocoles d'évaluation développés sur cette politique publique transversale et territorialisée, sur le concept de bénéficiaires, ainsi que sur les indicateurs utilisés pour l'évaluation des politiques de la ville ¹, il nous semble intéressant de nous interroger sur la pertinence et l'efficacité de ce qu'on appelle "la géographie prioritaire".

Cette notion, associée au principe de discrimination positive, fonde l'objet même de la politique de la ville.

La politique de la ville a progressivement produit sa doctrine quant à sa géographie prioritaire. Reposant sur une conception réparatrice, les politiques "Habitat et vie sociale" (1977), puis "Développement social des quartiers" (DSQ) (1982), ont retenu l'échelle du quartier. L'objectif fut de mener conjointement des réhabilitations du bâti et une action sociale nécessitant un fort partenariat de tous les acteurs, dont les habitants. Malgré des résultats positifs, la situation des quartiers concernés ne se modifia pas fondamentalement, en partie en raison du postulat selon lequel il était possible de "réparer" un quartier sans l'inscrire dans un projet urbain. Le principe

¹ Bruno MARESCA, Valérie PAUMIER. "Les protocoles de l'évaluation dans les opérations de la politique de la Ville". *Cahier de recherche du CREDOC*, n° 63, juin 1994.

Guy POQUET. "L'évaluation des politiques publiques et le concept de bénéficiaires". *Cahier de recherche du CREDOC*, n° 77, septembre 1995.

Bruno MARESCA, Pascal MADRY, Frédéric AGOSTINI. "Pertinence des indicateurs utilisés pour l'évaluation des politiques de la ville. Application au département de la Seine-et-Marne". *Cahier de recherche du CREDOC*, n° 111, novembre 1997.

de la discrimination positive, qui consistait à donner des moyens supplémentaires aux quartiers, contribuait à les enfermer dans leur statut et à accroître la stigmatisation dont ils étaient l'objet.

Conscients de ces difficultés, les pouvoirs publics décident en 1989 d'élargir le champ de la politique de la ville et proposent aux collectivités locales les Contrats de ville. Ces contrats devaient constituer, pour la durée du XI^{ème} Plan (1994-1998), le cadre contractuel unique entre l'Etat et les collectivités locales et se donnaient pour objectif une politique d'ensemble répondant à des difficultés qui se manifestent localement, mais qui concernent le territoire urbain dans son ensemble (commune ou agglomération)². Malgré leur globalité affichée, les contrats de ville n'ont pas toujours correspondu à leur titre. Dans le cas des agglomérations, certains périmètres étaient constitués du seul agrégat des communes signataires du dispositif. Le périmètre des contrats de ville fut, en définitive, rarement celui de l'ensemble d'une agglomération ; pire, plusieurs contrats pouvaient concerner une même agglomération.

C'est ainsi qu'avec les contrats de ville, une procédure est élaborée qui veut mettre fin au confinement du quartier, qui permet de définir des politiques transversales sur des aires plus vastes et qui repose sur une dynamique partenariale. La complexité des procédures et le volume limité des moyens financiers injectés dans le dispositif passent pour en avoir limité l'efficacité. Il convient toutefois d'ajouter une autre cause : le quartier est certes conçu dans la ville, mais dans un contexte où l'agglomération reste pensée comme une juxtaposition d'entités différenciées.

Après avoir mesuré les limites des politiques fondées sur les seuls "quartiers difficiles", après avoir créé les contrats de ville pour surmonter ces difficultés, de nouveaux périmètres sont imaginés. Le Pacte de relance pour la ville (1996) a créé de nouvelles zones au sein desquelles les pouvoirs publics voulaient concentrer leur effort : 740 Zones urbaines sensibles (ZUS), 350 Zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 43 Zones franches urbaines (ZFU). C'était renouer avec une vision parcellaire de la politique de la ville, reposant sur des périmètres d'intervention limités et, par suite, sur une logique de discrimination positive. Ces nouveaux périmètres s'ajoutaient à ceux des contrats de ville, augmentant un peu plus la constellation des milliers de

² Sous le terme générique de contrat de ville, sont regroupés les contrats de ville concernant une seule commune et les contrats d'agglomération concernant plusieurs communes.

périmètres qui, au titre de la politique de la ville, se superposent et s'enchevêtrent en une géographie de plus en plus difficilement lisible.

Pour tenter de remédier à l'hétérogénéité et à l'incohérence de la territorialisation de la politique de la ville, la nouvelle génération des contrats de ville, appelée à couvrir la période 2000-2006, redéfinit l'objet et le contenu de la contractualisation. Dans ce nouveau contexte, le contrat de ville constitue le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre les processus de dévalorisation de certains territoires urbains. Son objectif est le développement d'une ville équilibrée permettant l'intégration harmonieuse de toutes ses composantes.

Le futur contrat de ville doit comporter à la fois des programmes d'action à l'échelle de l'agglomération et des interventions sur des sites prioritaires définis localement (îlot, quartier, ensemble de quartiers...). Ces sites pourront évoluer au cours du contrat, mais cette souplesse ne doit pas induire une dispersion des actions sur l'ensemble de la ville ou de l'agglomération. A l'échelle de ces sites prioritaires, doivent être développées, dans le cadre d'un projet global, les actions de développement social et culturel, les opérations de renouvellement urbain, la création et le soutien au fonctionnement d'équipements de quartier, ainsi que les interventions au titre de la gestion urbaine de proximité.

Un dispositif est en train de se mettre en place qui s'articule, pour les communes situées en zones urbaines, autour de contrats d'agglomération et de contrats de villes. Pour les pouvoirs publics, ces deux types de contrats constituent les deux temps d'une même démarche, poursuivant un objectif commun : mettre les politiques publiques au service d'un projet territorial global. Le contrat de ville pourrait ainsi constituer l'axe de cohésion sociale et territoriale du contrat d'agglomération et sa préparation doit s'inscrire dans une logique de stratégie globale d'agglomération définie préalablement.

Dans cette nouvelle approche de la politique de la ville, les pouvoirs publics entendent certes résorber la fracture sociale dans les quartiers exclus du développement économique et social,

mais en insérant cette conception réparatrice dans une action publique globale, cohérente, durable et multiforme à l'échelle de l'agglomération.

Pour autant, ce remodelage en cours de la géographie prioritaire n'épuise pas les questions associées à l'objet et au champ de la politique de la ville. Si celle-ci doit utiliser la notion de territoire sans s'y enfermer, privilégiant ainsi la territorialisation sur le zonage, la réflexion doit être poursuivie sur sa géographie prioritaire, entendue comme la définition de territoires cibles pour une politique d'ensemble.

Dépasser la seule "réparation" des quartiers les plus en difficulté, pour mieux traiter les causes de l'exclusion spatiale et sociale dans les villes et les agglomérations, nécessite de réfléchir, au-delà des objectifs et des moyens, sur une méthode permettant d'élaborer un véritable projet de territoire selon des modalités plus participatives et plus partenariales : les habitants doivent en effet être associés à la préparation et au suivi de ce projet, les acteurs locaux, s'impliquer plus fortement que par le passé.

Les évaluations de contrats de ville, menées au cours de ces dernières années par le département Evaluation des politiques publiques du CREDOC ³, permettent de s'interroger sur l'articulation des interventions de proximité avec les actions engagées au niveau de la commune et de l'agglomération pour peser sur les mécanismes de ségrégation qui se manifestent à l'échelle du quartier. Parmi les sites analysés par le CREDOC, nous aurons principalement recours à trois d'entre eux pour illustrer nos développements : les agglomérations du département de la Moselle, la ville du Havre et une commune de l'agglomération dunkerquoise, Grande-Synthe.

Nous mènerons d'abord la réflexion sur les périmètres de la politique de la ville définis par une démarche de zonage réduite aux quartiers : nous rappellerons les modalités de cette démarche,

³ Guy POQUET. *Evaluation du Contrat de ville de Melun*. Mission ville de Seine-et-Marne, Septembre 1997.
Guy POQUET, Elisabeth d'HUMIERES. *Evaluation du Contrat de ville de Montereau. Evaluation du Contrat de ville de Meaux*. Mission ville de Seine-et-Marne, Septembre 1997.
Guy POQUET, Emmanuelle MARC. *Evaluation du Contrat de ville de Laval*. Commune de Laval, Décembre 1997.
Guy POQUET. *Evaluation des contrats de ville du département de la Moselle (Metz, Thionville, Forbach)*. Mission ville de la Moselle, décembre 1998.
Guy POQUET, Stéphanie CAILLE. *Diagnostic local sur la politique de la ville du Havre en vue du contrat de ville 2000-2006*. Ville du Havre, juillet 1999.

le positionnement des acteurs vis-à-vis de cette approche statistique et les effets pervers qu'elle induit (Chapitre 1).

Nous analyserons ensuite les alternatives possibles à cette démarche pour améliorer la pertinence de la territorialisation de la politique de la ville. Faut-il privilégier des populations-cibles comme semblent le penser certains acteurs locaux ou plutôt définir un territoire à partir d'un projet de développement global ? (Chapitre 2).

A partir des argumentaires recueillis auprès des différents partenaires de la politique de la ville sur les sites étudiés, mais aussi des observations et des diagnostics réalisés, nous pourrons alors esquisser les axes méthodologiques à privilégier pour élaborer un projet de territoire qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés et participe du développement local.

Chapitre 1

La démarche de zonage par quartier

I. La géographie prioritaire des contrats de ville

La politique de la ville a promu une vision particulièrement volontariste de l'action publique sur des espaces sociaux très localisés. Après l'expérimentation de la procédure "Habitat et vie sociale" (HVS) à la fin des années 70, et celle des 23 premiers contrats "Développement social des quartiers" (DSQ) entre 1982 et 1984, le IX^{ème} Plan (1984-1989) enregistre 48 sites DSQ et le X^{ème} Plan (1989-1993) plus de 500. Ces sites ont été jusqu'ici déterminés assez empiriquement, sur la base de négociation entre l'Etat et les collectivités locales. Au cours de la préparation du Plan suivant (1994-1998), et dans l'optique de l'application de contrats de ville dont le principe fut décidé en 1992, la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) va demander à l'INSEE de fournir une description statistique des grands ensembles et quartiers d'habitat dégradé constituant la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est-à-dire quelques 500 quartiers bénéficiant du dispositif alors en vigueur, le Développement social de quartier (DSQ). Un décret du 5 février 1993 pris pour l'application de la loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV) en avait établi la liste.

I.1. De la connaissance statistique des quartiers...

Les travaux demandés par la Délégation interministérielle à la ville à l'INSEE devaient "contribuer aux débats" sur la géographie prioritaire de la politique de la ville, notamment pour avoir une meilleure connaissance de quartiers déjà définis comme prioritaires et juger de la pertinence de leur sélection.

Cela a donné lieu à l'élaboration de "fiches profils" composées de données statistiques sur chacun des quartiers considérés. Les données contenues dans ces fiches profils sont organisées en six thèmes :

- Population et ménages
- Population active, emploi, chômage
- Logements
- Familles et diplômés
- Activités économiques et CSP
- Nationalités détaillées.

L'exemple du quartier de la Côte des Roses, classé ZUS (Zone Urbaine Sensible), dans la commune de Thionville, présenté en annexe, permet d'avoir la liste détaillée des données recueillies dans ces fiches profils.

Force est de constater que la démarche consiste à définir d'abord des périmètres pour savoir ensuite de quoi ils sont composés. D'ailleurs, l'exploitation des fiches profils révéla que certains quartiers bénéficiaires ne présentaient pas un niveau de handicap très important, justifiant leur classement dans la géographie prioritaire.

Sur la base de ces données, les pouvoirs publics, en l'occurrence les préfets avec le concours des élus locaux, se sont efforcés de hiérarchiser le caractère prioritaire des quartiers identifiés, en tenant compte de trois principaux critères :

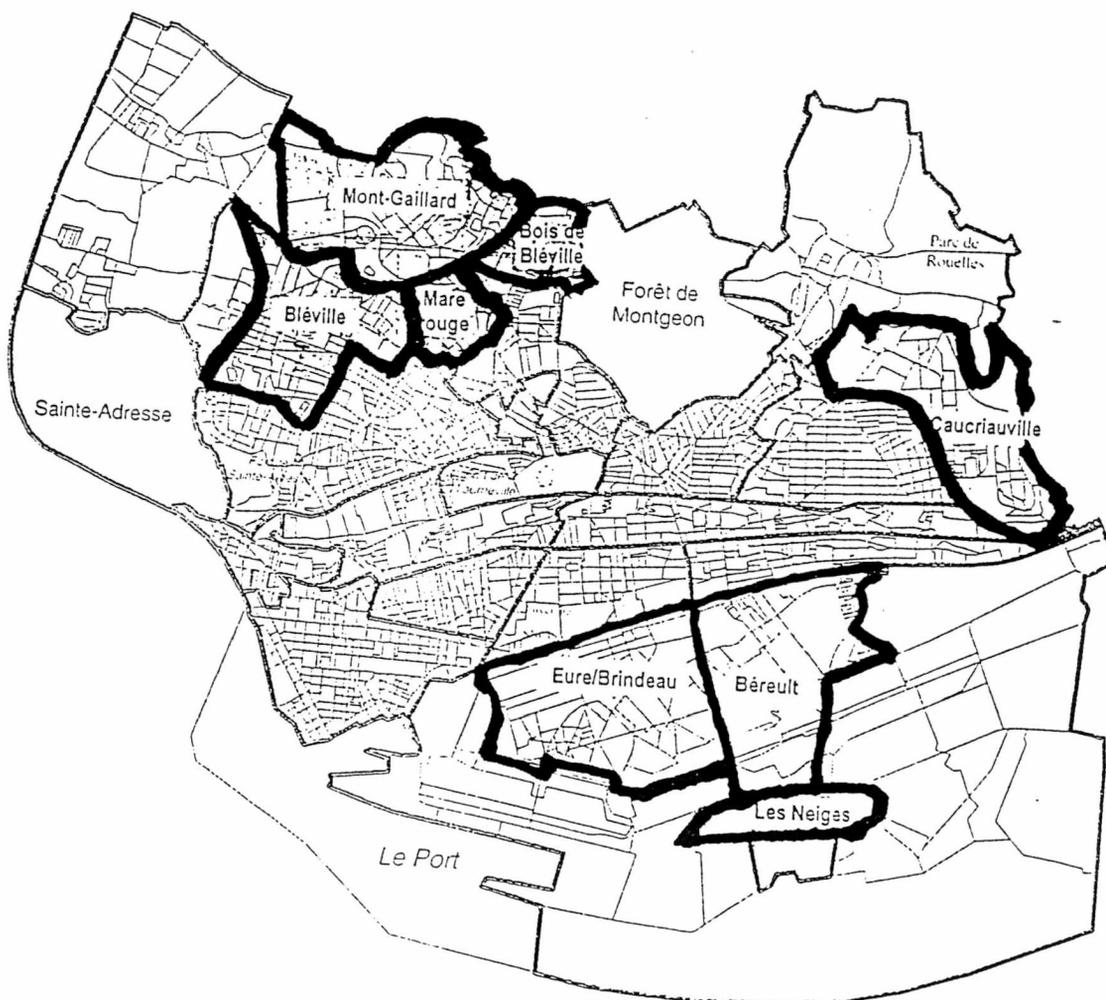
- l'écart de situation du quartier par rapport à l'agglomération au regard de la proportion de jeunes de moins de 20 ans, du taux de chômage et de la proportion de la population immigrée ;
- la monofonctionnalité du quartier révélant un déséquilibre accentué entre l'habitat (grands ensembles et habitat dégradé), l'activité économique et l'emploi ;
- l'enclavement du quartier par rapport à l'agglomération et à l'accès aux services publics.

Un tel exercice a conduit à dresser un profil de quartier qui s'articule autour des données démographiques, économiques et relatives au parc de logements, tout en indiquant les écarts enregistrés par rapport à la moyenne de la commune ou de l'agglomération.

Trois tableaux ont ainsi pu être dressés pour la ville du Havre, dont la carte ci-dessous indique l'emplacement des quartiers tributaires du dispositif contrat de ville.

Dans la pratique, certains préfets expliquent qu'il leur a fallu toutefois également prendre en compte le problème du dosage de la sensibilité politique des élus intéressés. Pour eux, il convenait de répartir les sites prioritaires en assurant un équilibre entre ces sensibilités. Et dans plusieurs cas (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne...), un souci d'équilibre intrarégional est venu s'ajouter aux critères affichés. Autrement dit, les considérations politiques ont pesé dans la délimitation de la géographie prioritaire.

Les périmètres des quartiers en contrat de ville du Havre



Quartiers en contrat de ville du Havre

1. Données démographiques

	Le Havre	Quartier Est Caucriauville	Quartiers Sud	Quartiers Nord Ouest
Population totale	195 932	20 540	23 804 dont : Eure Brindeau 5 667 Les Neiges 1 151 St.- Nicolas 7 942 Vallée Bèreult, Les Neiges, le Port 9 044	24 684
- de 15 ans	21%	28%	Eure Brindeau 23% Les Neiges 23%	31%
15-19 ans	8%	9%	Eure Brindeau 7% Les Neiges 11%	10%
20-24 ans	8%	10%	Eure Brindeau 8% Les Neiges 9%	8%
25-59 ans	44%	44%	Eure Brindeau 45% Les Neiges 39%	41%
+ de 60 ans	19%	9%	Eure Brindeau 17% Les Neiges 11%	9%
Nombre de ménages	76 437	6 556	Eure Brindeau 2107 Les Neiges 337	7 571
Familles monoparentales (En % des ménages)	9%	13%	Eure Brindeau 11% Les Neiges 13%	16%
Familles nombreuses (6 personnes ou plus, en % des ménages)	4%	20%	Eure Brindeau 5% Les Neiges 15%	11%
Population étrangère	6%	8%	Eure Brindeau 13% Les Neiges 18%	12%

Source : INSEE, RGP 1990.

2. Données économiques

	Le Havre	Quartier Est Caucrauville	Quartiers Sud Eure Brindeau Les Neiges.....	Quartiers Nord Ouest
Population active	83 000	8 711	Eure Brindeau2405 Les Neiges.....426	9660
15-24 ans (% d'actifs)	41%	44%	Eure Brindeau45% Les Neiges.....52%	40%
Etrangers (% d'actifs)	69%	67%	Eure Brindeau.....70% Les Neiges.....63%	65%
Population salariée (% des actifs occupés)	93%	98%	Eure Brindeau94% Les Neiges.....99%	97%
Ouvriers (% des salariés)	35%	45%	Eure Brindeau.....53% Les Neiges.....64%	47%
Taux de chômage	17%	21%	Eure Brindeau.....23% Les Neiges.....35%	26%
15-24 ans (% des demandeurs d'emploi)	31%	34%	Eure Brindeau.....32% Les Neiges.....49%	40%
Etrangers (% des demandeurs d'emploi)	32%	28%	Eure Brindeau.....30% Les Neiges.....42%	38%
Chômage longue durée (% des demandeurs d'emploi)	40%	40%	Eure Brindeau.....49% Les Neiges.....34%	41%
Ménages sans voiture (% des ménages)	32%	28%	Eure Brindeau.....41% Les Neiges.....48%	36%
Personnes sans diplôme (% de la population totale)	31%	36%	Eure Brindeau.....41% Les Neiges.....57%	44%
Personnes avec CAP , BEP ou plus (% de la population totale)	53%	55%	Eure Brindeau.....54% Les Neiges.....37%	49%
Personnes avec Bac ou plus (% de la population totale)	12%	7%	Eure Brindeau.....4% Les Neiges.....5%	5%

Source : INSEE, RGP 1990.

3. Données sur le parc de logements

	Le Havre	Quartier Est Caucriauville	Quartiers Sud	Quartiers Nord Ouest
Nombre total de logements	84 792	6 949	Eure Brindeau.....2 355 Les Neiges.....382	8231
Résidences principales (% des logements)	90%	94%	Eure Brindeau.....89% Les Neiges.....88%	92%
Logements vacants (% des logements)	8%	5%	Eure Brindeau.....9% Les Neiges.....12%	8%
Construit avant 1974 (% des logements)	84%	92%	Eure Brindeau.....82% Les Neiges.....99%	62%
Propriétaires (% des logements)	38%	13%	Eure Brindeau.....20% Les Neiges.....13%	21%
Locataires privés (% des logements)	24%	12%	Eure Brindeau.....23% Les Neiges.....3%	5%
Locataires HLM (% des logements)	33%	70%	Eure Brindeau.....54% Les Neiges.....78%	72%
Logements en immeuble collectif (% des logements)	71%	93%	Eure Brindeau.....75% Les Neiges.....84%	85%
Logements en immeuble de plus de 20 logements (% des logements en immeuble collectif)	18%	34%	Eure Brindeau.....14% Les Neiges.....0%	54%

Source : INSEE, RGP 1990.

I.2. A la hiérarchisation des quartiers sensibles

Certaines collectivités territoriales se sont inscrites dans une démarche quelque peu différente : la connaissance statistique des différents espaces de la commune ou de l'agglomération

précède et justifie le choix et la délimitation des quartiers définis comme prioritaires. L'agglomération de Dunkerque est un exemple de l'utilisation des données INSEE pour l'ensemble des communes de l'agglomération et de l'application d'une méthode élaborée pour hiérarchiser des sites prioritaires.

La réalisation d'un tel exercice à l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque, par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération en 1994, s'est appuyé sur une analyse statistique mettant en jeu trois niveaux d'analyse, selon une série d'indicateurs issus du Recensement Général de la Population INSEE 1990. Cette exploration a été menée à l'échelle de l'îlot, de la commune, des quartiers de plus de 5 000 habitants dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Pour chaque îlot, quartier et commune de l'agglomération, 14 variables statistiques ont été rassemblées. Ces variables combinent les types de données que nous avons mentionnés en évoquant les autres sites : des données socio-démographiques, des données socio-économiques et des données sur le logement.

Données socio-démographiques :

- la proportion des moins de 25 ans par rapport à la population totale ;
- la proportion des plus de 65 ans par rapport à la population totale ;
- la proportion des familles de 5 personnes et plus par rapport au nombre total de ménages ;
- la proportion de familles monoparentales par rapport au nombre total de ménages ;
- la proportion de jeunes issus de l'immigration par rapport au nombre total de jeunes.

Données socio-économiques :

- la proportion de personnes ayant une CSP "cadres" par rapport à la population active ;
- la proportion de CSP "intermédiaires" ;
- la proportion de CSP "ouvriers-employés" ;

- la proportion de chômeurs ;
- la proportion d'élèves ou étudiants chez les 18-22 ans ;
- la proportion de ménages sans voiture.

Données sur le logement :

- la proportion de HLM dans le parc logement ;
- le parc propriétaire sans confort ;
- le parc locataire sans confort.

On constate que ces variables, à l'exception de quelques unes d'entre elles (taux de chômage, taux de scolarisation des 18-22 ans, parc locatif et parc en accession à la propriété sans confort...) ne sont pas en tant que telles des indicateurs de difficultés sociales et urbaines. Mais les auteurs de l'exercice estiment que leur superposition sur un même territoire est le signe d'une dégradation ou d'une fragilité du tissu social et urbain.

A partir de cette collecte de données, l'objectif a été dans un premier temps, non pas de décrire simplement la réalité statistique, mais de faire apparaître des cumuls de handicaps. On a ainsi compté, pour chaque îlot, quartier ou commune, le nombre de fois où un indicateur dépassait la moyenne de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les effectifs de population affichés résultent du comptage brut de la population résidant dans les périmètres considérés. Aucun indice de majoration ou de minoration n'a été affecté à ces effectifs en fonction du nombre de critères cumulés. Les îlots, quartiers ou communes ont été classés :

- "en grande difficulté", s'ils réunissaient 11 à 12 dépassements cumulés ;
- "en difficulté", s'ils réunissaient 9 à 10 dépassements cumulés ;
- "sensibles", s'ils réunissaient 7 à 8 dépassements cumulés.

Dans un deuxième temps, l'objectif fut de faire apparaître et de hiérarchiser les territoires sur lesquels devait se décliner en priorité la politique de la ville. Pour ce faire, au-delà de

l'identification des cumuls de handicaps, la mise en avant des contrastes sociaux et urbains à l'intérieur de l'agglomération dunkerquoise fut privilégiée.

Un travail de définition de quartiers cohérents de plus de 5 000 habitants a été effectué sur les communes de Dunkerque, Coudekerque Branche, Saint Pol sur Mer et Grande-Synthe. Trois logiques ont guidé ce travail :

- une logique statistique afin de définir des quartiers homogènes au vu des 14 variables considérées ;
- une logique géographique afin de respecter les morphologies urbaines, les grandes infrastructures, les obstacles naturels... ;
- une logique de projet sur les territoires en devenir.

Dunkerque a ainsi été découpé en 12 quartiers plus la commune associée de Mardyck ; Coudekerque Branche, Saint Pol sur Mer et Grande-Synthe, en quatre quartiers chacune, les 14 autres communes de la Communauté urbaine demeurant telles quelles. Soit au total 39 territoires communaux ou infra communaux sur la communauté urbaine.

D'autre part, afin de faire apparaître plus fortement les contrastes sociaux, des niveaux de difficultés ont été construits. Ils utilisent la valeur de l'écart-type qui mesure la dispersion autour d'une valeur moyenne.

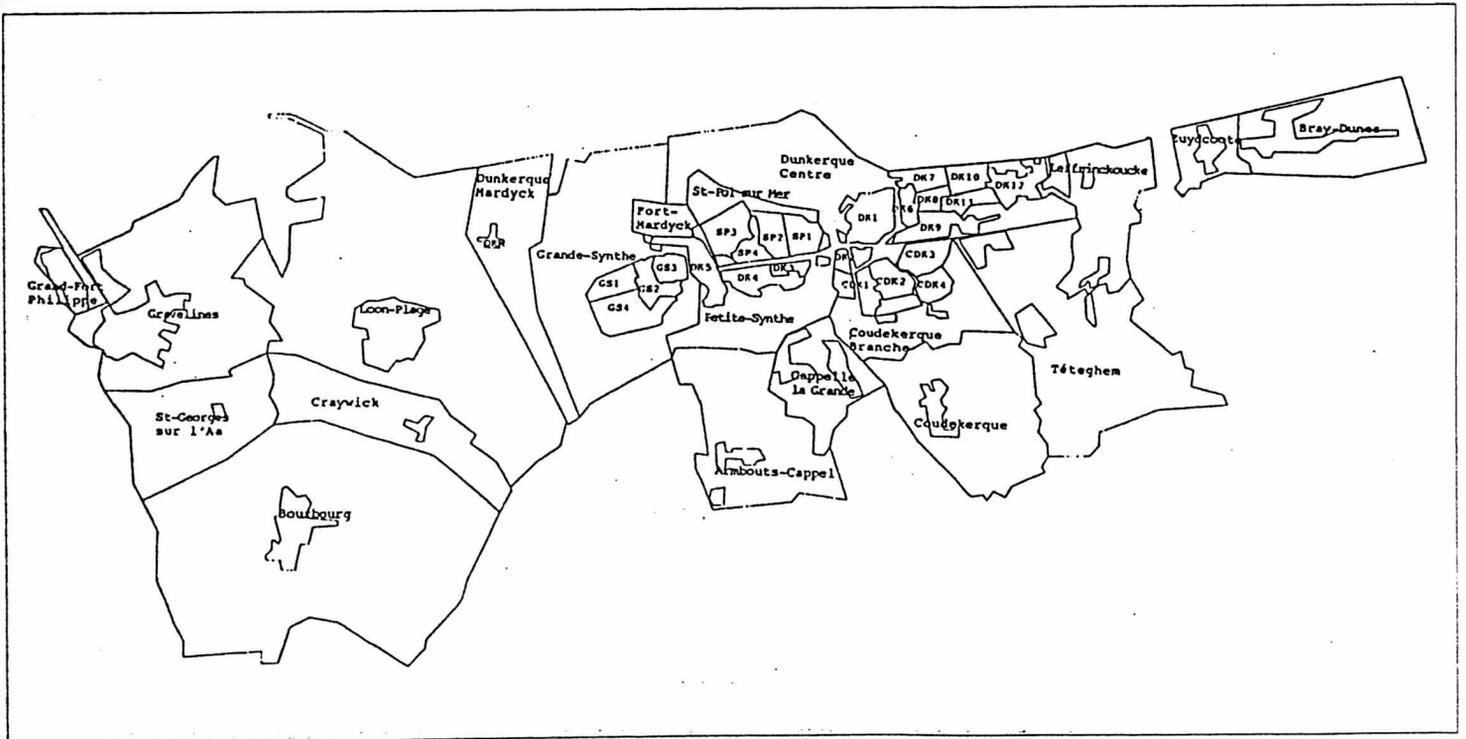
Ces niveaux de difficultés se déclinent de la manière suivante :

- *Niveau 1.* La moyenne constatée sur le quartier ou la commune est très supérieure à la moyenne communautaire : elle dépasse la valeur de la moyenne communautaire + la valeur de l'écart-type.
- *Niveau 2.* La moyenne constatée sur le quartier ou la commune est supérieure à la moyenne communautaire : elle est comprise entre la valeur de la moyenne communautaire et la valeur de la moyenne communautaire + la valeur de l'écart-type.

- **Niveau 3.** La moyenne constatée sur le quartier ou la commune est inférieure à la moyenne communautaire : elle est comprise entre la valeur de la moyenne communautaire et la valeur de la moyenne communautaire - la valeur de l'écart-type.
- **Niveau 4.** La moyenne constatée sur le quartier ou la commune est très inférieure à la moyenne communautaire : elle est inférieure à la valeur de la moyenne communautaire - la valeur de l'écart-type.

Le tableau figurant sur la page suivante décline ces contrastes sociaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Localisation des différentes communes et quartiers de l'agglomération de Dunkerque



Typologie des quartiers et communes de la Communauté urbaine de Dunkerque selon quatorze critères de précarité

Données INSEE 1990

Quartiers et communes	Critères de difficultés														Niveaux				Cumul des critères de difficultés de niveaux 1 et 2	Population du quartier	Population totale	% de la population totale	
	Cadres	Propriétaires sans confort	Ouvriers	Grandes familles	CSP "intermédiaires"	Jeunes	Élèves/Étudiants	Locatif sans confort	Chômeurs	Ménages sans voiture	Personnes âgées	Parc HLM	Familles monoparentales	Jeunes issus de l'immigration	1	2	1+2	3					4
CLASSE 1 : QUARTIERS RESIDENTIELS																							
Dunkerque 10															0	1	1	5	8	1-3	5648	27359	13,2%
Dunkerque 12															0	1	1	13	0		5548		
Leffrinckoucke															0	2	2	12	0		4638		
Tétéghem															0	3	3	8	3		5835		
Dunkerque 7															2	1	3	4	7		5690		
CLASSE 2 : QUARTIERS DIVERSIFIES																							
Zuydcoote															0	4	4	7	3	4-6	1616	69491	33,6%
Dunkerque 9															1	3	4	6	4		5004		
Coudekerque 2															1	3	4	6	4		7285		
Coudekerque V															2	2	4	3	7		898		
Armbouts Cappel															2	2	4	8	2		2656		
Dunkerque 8															2	2	4	4	6		5204		
Bray-Dunes															0	5	5	8	1		4754		
Dunkerque 4															0	5	5	8	1		5018		
Dunkerque 1															3	2	5	3	6		7737		
Gravelines															0	6	6	8	0		12317		
Grande-Synthe 1															1	5	6	5	3		5450		
Dunkerque 5															1	5	6	7	1		6866		
Fort Mardyck															1	5	6	8	0		4073		
Dunkerque Malo															3	3	6	7	1		363		
St Georges sur l'Aa															4	2	6	5	3		250		
CLASSE 3 : QUARTIERS POPULAIRES A HANDICAPS DIVERS																							
St Pol sur mer 2															1	6	7	5	2		7-9		
Coudekerque 4															1	6	7	5	2	5367			
Loon Plage															2	6	8	6	0	6427			
Dunkerque 11															0	9	9	5	0	5020			
Bourbourg															2	7	9	5	0	7107			
Coudekerque 1															2	7	9	5	0	5357			
Grande-Synthe 4															3	6	9	2	3	6702			
Dunkerque 6															4	5	9	4	1	5239			
CLASSE 4 : QUARTIERS POPULAIRES EN DIFFICULTES																							
C.															0	10	10	4	0	10	8901	38877	18,8%
St Pol sur mer 1															0	10	10	4	0		5041		
Coudekerque 3															0	10	10	4	0		5589		
Grand Fort Philippe															1	9	10	4	0		6483		
Dunkerque 3															2	8	10	4	0		5648		
St Pol sur mer 3															3	7	10	4	0		6833		
Craywick															4	6	10	2	2		382		
CLASSE 5 : QUARTIERS TRES POPULAIRES EN GRANDES DIFFICULTES																							
St Pol sur mer 4															7	3	10	2	2	10-11	5938	24146	11,7%
Grande-Synthe 3															8	2	10	1	3		6104		
Dunkerque 2															7	4	11	2	1		6733		
Grande-Synthe 2															8	3	11	1	2		5371		

Source : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Dunkerque, mars 1994.

- Les quartiers/communes sont classés de haut en bas en fonction du nombre de critères cumulés de niveaux 1 et 2.
- Les critères sont classés de gauche à droite en fonction du nombre de quartiers/communes qui sont classés en niveaux 1 et 2.
- Les quartiers/communes sont répartis en cinq classes :
 - De 1 à 3 critères de niveaux 1 et 2
 - De 4 à 6 critères de niveaux 1 et 2
 - De 7 à 9 critères de niveaux 1 et 2
 - 10 critères de niveaux 1 et 2
 - 10 à 11 critères de niveaux 1 et 2 dont 7 à 8 de niveau 1

On distingue ainsi :

- *Les quartiers résidentiels* rassemblant 27 359 habitants (13,21% de la population de la CUD). Ces cinq quartiers/communes sont tous situés à l'est du cœur de l'agglomération, en secteur balnéaire à l'exception de Tétéghem.
- *Les quartiers/communes diversifiés* rassemblant 69 491 habitants ou 33,56% de la population de la CUD. Il s'agit de quinze territoires qui sont, soit des espaces centraux ou péri-centraux sur Dunkerque et Coudekerque Branche, soit des secteurs ayant connu une forte péri urbanisation.
- *Les quartiers populaires à handicaps divers* rassemblant 47 213 habitants (22,79% de la population de la CUD). Ces huit quartiers/communes sont très divers du point de vue de leur configuration urbaine, mais ils ont tous en commun une sur-représentation des catégories sociales modestes.
- *Les quartiers populaires aux handicaps spécifiques* rassemblant 38 877 habitants (18,77% de la population de la CUD). Ces sept quartiers/communes, comme dans la classe précédente, sont très divers du point de vue de leur configuration urbaine et possèdent une sur-représentation des catégories sociales modestes, mais ils cumulent deux handicaps significatifs qui les en différencient, à savoir un taux de chômage élevé et un faible taux de scolarisation des jeunes de 18-22 ans.

- *Les quartiers très populaires* rassemblant 24 146 habitants (11,6% de la population de la CUD). Ces quatre quartiers/communes, où cadres et CSP intermédiaires sont les moins représentés, cumulent le plus de critères de difficultés. Ils sont de beaucoup au-dessus des moyennes communautaires pour l'ensemble des critères, à l'exception du parc HLM et des plus de 65 ans. Certains critères sont particulièrement déterminants, pour la plupart classés en difficultés de niveau 1. Il s'agit des plus fortes proportions de logements HLM, des taux de chômage les plus élevés de l'agglomération, de la présence importante de familles monoparentales, de la grande jeunesse de la population dont une part, souvent non négligeable, est issue de l'immigration.

Ces cumuls systématiques de handicaps ont fait des quartiers très populaires les lieux privilégiés de mise en œuvre des politiques de la ville. Mais cette approche statistique, aussi élaborée soit-elle, comporte un certain nombre d'effets pervers, auxquels sont sensibles les acteurs de la politique de la ville.

II. Les espaces prioritaires selon les acteurs de la politique de la ville

Le principe de discrimination territoriale positive sous-entend une logique de rattrapage entre un quartier défavorisé et le reste de la ville. Le contrat de ville est conçu comme le dispositif politique établissant le périmètre pertinent pour opérer une redistribution sociale et territoriale. L'incitation postule une possible "contamination de proximité" des processus de changement. Ces logiques coïncident parfaitement avec les représentations habituelles du fonctionnement des villes moyennes. L'évaluation réalisée par le CREDOC sur les trois agglomérations du département de la Moselle amène à s'interroger sur la pertinence de l'adéquation de ces principes à une agglomération comme celle de Forbach.

Cette agglomération constitue en effet un territoire fragilisé dans son ensemble par la crise minière, sans pôle fédérateur, alors que le principe de discrimination territoriale de rattrapage induit des oppositions territoriales binaires. De même, la dynamique incitative par contamination est enrayée. Imposer la logique du "contrat de ville redistributif" à des territoires homogènes perd de sa pertinence.

II.1. Les acteurs institutionnels

La Mission ville de la Préfecture de Moselle, comme celles d'autres départements, tient essentiellement compte des territoires définis comme prioritaires par les contrats de ville, car ceux-ci constituent le cadre dans lequel doivent être mobilisés les crédits "politique de la ville".

Cependant, les interventions de nombre d'organismes se fondent sur une logique plus large. A titre d'exemple, au FAS (Fonds d'Action sociale), le travail est réparti entre les chargés de mission sur une logique départementale et de zones d'emploi. Les interventions techniques et financières peuvent concerner toutes les échelles géographiques, allant de l'îlot sensible au sein d'un quartier jusqu'à la totalité de la région.

La logique d'intervention du FAS se fonde sur le repérage de situations de blocage à l'intégration sur certains territoires ou micro-territoires. Les périmètres de la politique de la ville, tels que définis statistiquement, prennent en compte la variable "pourcentage d'étrangers dans la population totale", faute d'un indicateur plus satisfaisant concernant les populations d'origine étrangère. Ils constituent donc des zones prioritaires d'intervention qui avaient déjà été repérées avant la signature des contrats de ville et bénéficiaient des interventions les plus importantes du FAS. Néanmoins, la logique de périmètre n'impose aucun financement automatique, pas plus qu'ils ne constituent des territoires exclusifs de l'intervention du FAS.

L'aire d'intervention des services de l'Etat est avant tout départementale. Les territoires prioritaires sont importants, car le financement d'actions les concernant relève de règles précises et répond à certains critères. Mais, de l'avis de nos interlocuteurs, les territoires bénéficiant d'un contrat de ville posent problème : ils rassemblent certes des populations caractérisées par la

précarisation, mais empêchent de voir, d'observer et d'aider des situations qui sont encore plus précaires, parce qu'isolées.

La spécificité du département de la Moselle réside dans la juxtaposition de grands pôles urbains, et d'un nombre important de petites communes. Les contrats de ville se sont concentrés sur les grands pôles urbains sans tenir compte des petites communes où le lien social est encore plus difficile à établir. C'est ainsi qu'une part importante de population a été oubliée.

Certains organismes, comme la CAF, s'ils accordent de l'importance aux personnes qui habitent dans les territoires "politique de la ville", ne concentrent pas leurs aides sur ces territoires : leur mission est d'abord départementale ; d'autres secteurs sont tout aussi préoccupants, voire plus préoccupants.

Les acteurs institutionnels préconisent en définitive qu'il n'y ait plus de quartiers, plus de frontière avec le reste de la ville. Pour eux, en polarisant la politique de la ville sur les seuls quartiers prioritaires qui ne concentrent que 10% de la population, on donne une mauvaise image de l'état général de la société. En outre, on ne fait que stigmatiser encore un peu plus ces quartiers, qui deviennent ainsi de moins en moins attractifs, freinant de plus en plus une politique de mixité sociale.

II.2. Les professionnels de terrain

Pour la plupart des professionnels de terrain impliqués dans la politique de la ville (agents de quartiers, responsables associatifs, travailleurs sociaux, etc.), il est fort difficile de définir le périmètre stratégique le plus pertinent dans la construction de contrats de ville.

Cependant, ils considèrent que les actuels territoires des contrats de ville ne sont pas adaptés. Des communes signataires de ces contrats n'ont pas les difficultés sociales que connaissent certaines communes non signataires. Bertrange ou Montigny, dans l'agglomération de Metz, en constituent des exemples. Nos interlocuteurs suggèrent de resserrer à la fois la politique prioritaire pour éviter les effets de dispersion, et de l'étendre à des communes rencontrant des

difficultés importantes, mais aujourd'hui hors contrat de ville. On rejoint l'observation faite par les acteurs institutionnels concernant les populations oubliées.

Pour certains professionnels de terrain, qui se veulent plus nuancés, si les territoires sont pertinents à quelques retouches près, ils devraient s'inscrire dans une politique d'agglomération. Il apparaît que pour eux la logique d'agglomération permet une distanciation et la construction d'une stratégie à l'échelle de la zone de vie des habitants. Dans le même temps, il leur semble que la participation réelle des habitants à la politique de la ville appelle la prise en compte du quartier en tant qu'espace d'habitation, voire de vie sociale.

Mais les professionnels de terrain soulignent que l'élargissement du territoire de la politique de la ville risque d'engendrer des difficultés supplémentaires. Il contribuerait à augmenter le nombre de communes signataires avec des difficultés de partenariat accrues (adoption d'un même langage, d'objectifs communs, etc.), chaque maire voulant retrouver, en terme d'actions réalisées sur sa commune, le financement qu'il a injecté dans la politique de la ville.

Pour les professionnels de la ville du Havre, la situation actuelle des quartiers tend à remettre en question la pertinence des délimitations retenues au titre de la première génération des contrats de ville (1994-1998). La territorialisation des actions peut renforcer l'isolement des zones en difficulté et les exclure d'une dynamique d'ensemble. Ils proposent, par exemple, une extension d'un des quartiers prioritaires à deux îlots adjacents, qui permettrait à leurs yeux une plus grande mobilité de la population et un renforcement de la dynamique locale.

Pour l'ensemble des professionnels de terrain interrogés, il convient, pour ne plus stigmatiser les quartiers prioritaires, de les banaliser en engageant la réflexion à l'échelle de la commune ou de l'agglomération. Ils mettent en avant la nécessité de réfléchir collectivement sur des orientations communes à l'ensemble de la ville : les problèmes de délinquance, du désengagement des parents ou de manque de citoyenneté se retrouvent dans tous les quartiers et demandent la mise en place d'un projet collectif.

D'autre part, des responsables de quartier parlent d'une division de certains quartiers prioritaires en sous-territoires et du manque de communication entre les populations de ces différents

espaces. Ils évoquent la nécessité du décroisement de ces sous-quartiers et du rapprochement des habitants. Ces responsables mentionnent également qu'au-delà de l'isolement de sous-quartiers au sein d'un quartier, on constate parfois l'isolement d'un quartier entier par rapport à l'ensemble de la ville. L'échange entre les habitants et le décroisement des territoires exclus semblent être des axes d'action essentiels à toute politique de la ville.

Parallèlement à cette orientation de la réflexion, apparaît une démarche opposée qui consiste à reconnaître l'existence de micro-territoires en difficulté nécessitant une attention particulière. Le quartier d'Applemont du Havre témoigne de cette problématique. L'espace de l'ex-vélodrome par exemple, se présente comme une zone sensible, alors que l'ensemble du quartier ne réclame pas d'action particulière.

A l'issue de cette analyse du discours des acteurs de la politique de la ville, la question du choix entre une transversalité des actions et une délimitation restreinte des interventions reste ainsi ouverte. Pour certains interlocuteurs du CREDOC, soucieux de montrer l'égal intérêt porté à l'ensemble de la population, la non désagrégation du lien social dans les communes passe en définitive par une "politique à entonnoir" qui consiste à afficher une politique pour l'ensemble des résidents d'une commune, avec un soutien plus particulier à ceux qui sont en difficulté. Pour eux, il ne faut pas commencer par des actions directement dirigées sur la politique de la ville. Les bénéficiaires de cette politique étant des personnes économiquement défavorisées, les actifs qui ont un travail et paient des impôts, expriment de plus en plus souvent des récriminations. Par là, la politique de la ville affecte la cohésion sociale.

III. Les effets pervers de l'approche par quartier

Dans toutes les formes qu'elle a prises jusqu'à présent, la politique de la ville a été une politique territorialisée, inscrite dans une géographie prioritaire. On a vu que cette géographie prioritaire, dans son principe et sa mise en œuvre, suscite interrogations et critiques de la part des acteurs de la politique de la ville. Certaines de ces critiques ont une portée générale ; d'autres sont propres à la politique de zonage telle qu'elle est mise en pratique par certaines administrations.

Pour notre part, suite aux études d'évaluation menées sur différents sites, nous sommes à même de faire deux remarques essentielles, qui recourent en partie les critiques formulées par les acteurs institutionnels et les professionnels de terrain.

III.1. Des critères de sélection discutables et un manque de lisibilité des dispositifs

La géographie prioritaire multiplie au fil du temps les territoires d'intervention : de 22 DSQ, on est passé à 1300 contrats de ville en 1994. Une telle inflation, dans le choix de territoires ou la délimitation de zones, a tendance à transformer la nature de la politique des contrats de ville : on passe d'une politique d'exception à une politique de quasi droit commun.

Pour les sites véritablement prioritaires, le processus inflationniste n'apparaît pas être le gage de résultats probants, d'autant plus que tous les sites justifiant une intervention de la politique de la ville ne sont pas nécessairement pris en compte.

Les critères retenus pour délimiter les sites d'intervention peuvent être ainsi légitimement discutés. A titre d'exemple, ceux retenus pour délimiter les zones de redynamisation urbaine (ZRU) conduisent notamment à privilégier les zones à forte concentration de population. D'autres critères pourraient aboutir à des découpages très différents.

L'exemple de l'Atlas de la précarité des villes de Seine-et-Marne ⁴, à l'élaboration duquel a participé le CREDOC, montre bien l'ampleur du problème. A partir d'un indice synthétique regroupant douze paramètres prenant en compte le poids des populations sensibles à la précarité et aux difficultés d'insertion et d'intégration, le poids des HLM, le niveau de ressources des ménages, la richesse de la commune, cet atlas montre que sur les vingt communes les plus sensibles du département :

- seules neuf comprennent au moins un quartier classé en ZUS ;
- cinq communes seulement ont fait l'objet d'un contrat de ville ;

⁴ Mission ville de la Préfecture de Seine-et-Marne. *Atlas des villes sensibles à la précarité et aux difficultés d'insertion en Seine-et-Marne*. 1994, réactualisé en 1999.

- cinq communes figurant dans les dix premiers rangs du classement établi par cet indice de sensibilité ne font ni l'objet d'un contrat de ville, ni ne sont classées en ZUS.

Cet exemple illustre le manque de rigueur des méthodes utilisées pour déterminer la géographie prioritaire. Les premiers DSQ ont concerné les ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité) les plus dégradées. Les DSQ des IX^{ème} et X^{ème} Plan ont retenu très empiriquement tantôt des quartiers, tantôt des groupes de cités éparses, tantôt des communes entières. Les contrats de ville ont été sélectionnés selon un processus comparable en faisant une grande place aux propositions des collectivités locales. Enfin, la localisation du Pacte de Relance a été déterminée entre la DIV et les Préfectures en lien avec les élus. On constate donc que les systèmes de découpage ont souvent manqué de cohérence, ce qui a introduit un certain nombre de distorsions dans la géographie dite prioritaire. A ces distorsions s'ajoutent celles inhérentes aux outils utilisés.

En effet, les bases statistiques de la géographie des contrats de ville de 1993/1994, comme celle du Pacte de Relance de 1996, sont celles du recensement de 1990. Aucune source permettant d'actualiser ces données ne fait l'objet d'une exploitation au niveau infra-communal. Des décalages se révéleront sans doute quand tous les résultats du recensement de 1999 seront exploités. Un exemple frappant : le taux de chômage, retenu par le Pacte de relance parmi les cinq indicateurs pertinents, est celui de 1990, alors que l'ANPE aurait pu fournir des données plus récentes. Les quartiers, dont la situation était acceptable à cette date, mais qui ont subi une dégradation importante depuis, n'ont en conséquence pas été sélectionnés.

De plus, les sites retenus par les divers zonages ou territorialisations, même concomittants, ne coïncident pas nécessairement. Chaque ministère privilégie son propre périmétrage selon une logique technique. Outre cette juxtaposition de zonages conçus par des organismes publics différents, plusieurs types de sites prioritaires coexistent dans des dispositifs uniques. C'est le cas des ZUS, ZRU et ZFU du Pacte de relance.

La ville du Havre, à titre d'exemple, multiplie les dispositifs et procédures proposés dans le cadre de la politique de la ville. Trois quartiers (Mare Rouge, Bois de Bléville et Mont Gaillard) se trouvent en Zone Franche Urbaine (ZFU), sept en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et huit (Mare

Rouge, Bois de Bléville, Bléville, Mont Gaillard, Caucriauville, Les Neiges, Vallée Béreult - Champs Barets et Eure Brindeau) en contrat de ville. Depuis mars 1999, quatre secteurs de la ville (Caucriauville, Zone Franche Urbaine, quartiers sud et Soquence - Bléville) bénéficient également du Contrat Local de Sécurité.

Cette complexité, dont l'exemple cité ne reflète qu'imparfaitement l'étendue, contribue au manque de lisibilité de la politique de la ville. Une telle opacité, déplorée même par ceux qui passent pour des initiés, ne contribue pas à une totale efficacité des actions entreprises, faute d'une démarche concertée et globale, permettant le croisement des statistiques et des indicateurs de chaque administration et l'élaboration, sur la base de critères définis en commun, d'une définition claire des priorités.

III.2. La stigmatisation des quartiers

Autre critique issue de notre expérience d'évaluation des contrats de ville et confirmée par nombre d'acteurs de terrain, la pratique du zonage isole artificiellement les zones cibles de la géographie prioritaire.

D'une part, les données statistiques de l'INSEE montrent qu'une partie des quartiers cibles de la politique de la ville diffère moins de leur commune de référence que celle-ci de l'ensemble national. Dans ce contexte, la discrimination positive peut se révéler inefficace et susciter le ressentiment des habitants de quartiers limitrophes aux difficultés semblables et méconnues.

D'autre part, les mesures relevant de la discrimination positive peuvent provoquer, par des effets de seuil et de déports, la contagion de zones initialement "saines" et devenant elles-mêmes sensibles.

Enfin, fait généralement reconnu par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, la géographie prioritaire, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, contribue à la stigmatisation des quartiers qu'elle concerne. Des observateurs ont même soutenu qu'il y aurait contradiction entre l'objectif de la politique de la ville, à savoir faire des quartiers des espaces urbains à part entière,

et la notion même de zonage. Sans doute l'affirmation doit-elle être nuancée. Mais l'accumulation de "marquages" négatifs n'est en tous cas pas sans effet sur l'image et la vie des habitants des quartiers. D'une part, elle conforte ceux-ci dans l'idée qu'ils sont différents, en négatif, des autres urbains. D'autre part, elle suggère aux habitants du reste de la ville que les avantages alloués à ces quartiers le sont au détriment de leurs propres besoins.

Le rapport "Demain, la ville", résultat d'une mission de réflexion confiée à Jean-Pierre Sueur ⁵, considère même, à partir d'une analyse quantitative, qu'il apparaît des sous-dotations en matière de services publics qui correspondent à une discrimination négative, entraînant un service rendu inférieur à la moyenne nationale et, en tout état de cause, aux besoins des habitants. L'auteur va encore plus loin quand il s'exprime sur le même sujet, mais hors du cadre de son rapport ⁶, en se demandant si "la fonction réelle, effective, du zonage est d'aider le secteur, le quartier considéré à sortir de ses difficultés ou au contraire de le maintenir en l'état, de le conforter dans son statut". Pour lui, la réponse ne fait pas de doute.

*

* *

Compte tenu de la géographie variable des différents dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville et de ses conséquences en terme de perte d'efficacité, ainsi que des risques réels de stigmatisation des quartiers concernés, il semble qu'il faille procéder à un changement d'échelle pour dégager des politiques cohérentes et communes d'intervention, tout en laissant, dans le cas d'une agglomération de communes, chaque commune les mettre en œuvre sur son territoire.

⁵ Jean-Pierre SUEUR. *Demain, la ville*. Rapport présenté au ministre de l'emploi et de la solidarité. Paris, La documentation française, 1998.

⁶ Jean-Pierre SUEUR. *Changer la ville. Pour une nouvelle urbanité*. Paris, Odile Jacob, 1999.

Chapitre 2

Vers quel changement d'échelle géographique ?**I. Une alternative pour certains acteurs locaux : les populations cibles**

L'essentiel des interventions de la politique de la ville vise à insérer ou à réinsérer dans le monde du travail des populations qui s'en trouvent exclues. Pour ce faire, deux approches peuvent être retenues. L'une consiste à réunir les moyens propres à créer des emplois dans ou à proximité des quartiers en difficulté, afin de redynamiser l'économie locale. L'autre s'attache à agir sur le comportement même des populations grâce, par exemple, à des actions de formation professionnelle ou d'information sur le marché local de l'emploi. Jusqu'ici, la politique de la ville semble, dans les dispositifs successifs qu'elle a mis en œuvre, avoir privilégié la première approche, qui est le corollaire de la pratique du zonage par quartier.

Face aux résultats pour le moins mitigés que laissent apparaître les bilans réalisés sur les sites de la politique de la ville, et par un effet de balancier, certains acteurs de cette politique, notamment les élus locaux, en viennent à se demander si la deuxième approche n'est pas plus pertinente et si les mesures à mettre en œuvre ne devraient pas être définies en fonction de populations cibles, plutôt qu'en fonction de quartiers définis comme prioritaires.

Les populations cibles le plus souvent évoquées sont les chômeurs de longue durée, les jeunes non éligibles au RMI ou encore les ménages monoparentaux, autrement dit les femmes seules en charge d'enfants. Dans certaines communes ou agglomérations, comme celles du Havre ou de Dunkerque, la question se pose aussi à propos de certains groupes de populations issues de l'immigration.

Pour les tenants de cette approche, son avantage réside d'abord dans le fait que les populations ciblées gagneraient en homogénéité, ce qui passe pour une facilitation des problèmes à traiter. Cette nouvelle approche permettrait également de lutter contre la stigmatisation des quartiers liée à la pratique du zonage, puisque les populations ciblées seraient réparties sur l'ensemble de la commune ou de l'agglomération.

Le ciblage de populations peut certes se justifier dans une conception réparatrice de la politique, s'il reste limité dans le temps et si la population ciblée présente effectivement un caractère marqué d'homogénéité. Sauf à imaginer des cibrages de plus en plus fins des populations considérées, force est de constater que ce n'est que rarement le cas. Toutes les familles monoparentales, par exemple, ne sont pas, par définition, en voie de précarisation. Il en va de même des ménages issus de l'immigration, même si on distingue, comme le font certains acteurs locaux, les différentes origines ethniques.

Autrement dit, le développement du ciblage de populations pour mettre en œuvre les mesures de la politique de la ville risque fort de présenter des inconvénients similaires à ceux associés à l'approche par quartier : on définit négativement des populations, les exposant ainsi à une stigmatisation qui pourrait s'approfondir toujours plus, sans que leur connaissance qualitative soit toujours une réalité.

Ce qui est en cause ici, ce n'est pas la notion de population cible, qui a son utilité dans des contextes précis, mais la tentation de vouloir donner la suprématie à cette approche, après avoir constaté l'efficacité somme toute mesurée de l'approche par quartier.

En fait, la notion de population cible doit être replacée et utilisée dans un contexte élargi. L'action au service de l'intégration des populations issues de l'immigration offre un bon exemple. Une intervention dans ce domaine doit s'articuler sur une double logique : une action sur les publics cibles eux-mêmes (apprentissage de la langue, médiation sociale, accueil, accès au logement...) et une action sur l'environnement, ce qu'on appelle "la société d'accueil" (action culturelle, information, lutte contre le racisme et les discriminations...). Les deux logiques doivent être indissociablement liées pour être porteuses de résultats.

En fait, le ciblage de populations ne peut être qu'un outil parmi d'autres pour mener une politique de la ville qui veut aujourd'hui renouer dans la pratique avec ce qui fonde initialement sa spécificité : la notion de projet. L'expérience, au fil des années, a montré que le saupoudrage d'actions ponctuelles plaquées sur un périmètre défini sur la seule base d'indicateurs statistiques a contribué à faire perdurer une logique de guichet, au détriment de la logique de projet qu'il s'agissait de promouvoir.

A l'aube d'une nouvelle étape de la politique de la ville, avec l'entrée en vigueur prochaine de la deuxième génération de contrats de ville, l'Etat et les collectivités locales tirent les enseignements des nombreuses évaluations qui ont été faites. Un consensus se fait sur la nécessité de passer d'une conception réparatrice de la politique de la ville à une politique de la ville participant au développement local et où chaque territoire d'intervention sera défini en fonction d'un projet global.

II. Un nouveau consensus : le projet de territoire

La notion de projet devient, ou plutôt redevient, une notion centrale dans la démarche de la politique de la ville. Le projet doit permettre de promouvoir une approche globale et transversale des problèmes, de lier les partenaires tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre. C'est dire que les actions entreprises doivent s'inscrire dans des stratégies d'intervention cohérentes, alors que jusqu'ici force est de constater trop de cloisonnements entre, d'une part, les dispositifs de droit commun et les actions "Politique de la ville", d'autre part, les différentes thématiques spécifiques.

Il apparaît désormais indispensable de définir des politiques locales partenariales et concertées qui mettent en cohérence les différentes actions et les différents dispositifs, au service d'objectifs et de priorités bien identifiés au préalable.

II.1. Un projet global à l'échelle de l'agglomération

Un projet se décline en programmes d'actions. Quels que soient les thèmes abordés (emploi, habitat, éducation, services publics, etc.), les échelles pertinentes d'analyse des pratiques des habitants, et du rapport qu'ils peuvent avoir à l'offre urbaine entendue au sens large, convergent vers une délimitation du territoire qui est celle de l'aire urbaine, selon la terminologie de l'INSEE.

Une aire urbaine regroupe à la fois une agglomération et les communes péri-urbaines ou rurales qui l'entourent. L'ensemble des habitants de ce territoire est en particulier dépendant de l'offre d'emploi, de logement social et de services existants sur les pôles d'emploi et d'habitat de l'agglomération urbaine. L'aire urbaine est le territoire qui permet de comprendre comment s'articule le rural, le péri-urbain et l'urbain. De ce fait, elle permet de poser une problématique d'action différente pour chacun d'entre eux.

L'unité urbaine (ou l'agglomération) est le territoire de la politique de la ville par excellence. C'est celui où se pose la plupart des questions relatives à la lutte contre l'exclusion et à l'insertion des populations en difficulté, à un niveau significatif.

Le reste de l'aire urbaine est un territoire d'équilibre vis-à-vis de l'agglomération. Souvent lieu d'accueil de ménages plus aisés, plus mobiles, il est d'abord confronté à des problématiques de renouvellement de population, de maintien d'un niveau minimal de services de proximité, de capacité à résoudre localement les problèmes sociaux existants, notamment ceux de l'insuffisance du parc de logements locatifs ou de logements adaptés.

L'insertion de la politique de la ville dans un projet d'agglomération permet ainsi de mieux situer les espaces d'intervention dans l'agglomération, d'aborder les problèmes liés à leur desserte et à leur accessibilité, de traiter des problèmes d'emploi qui ne peuvent être abordés avec pertinence que dans le cadre d'un bassin d'emploi, de travailler enfin sur les problèmes de la solidarité active entre les quartiers en difficulté et ceux qui ne le sont pas.

L'exemple de la ville du Havre et de son agglomération, qui ont tiré les leçons des politiques plus ou moins sectorielles menées jusqu'ici, témoigne de cette nouvelle approche de la politique de la ville dans le contexte d'un projet global d'agglomération.

Désormais, les perspectives de développement durable du Havre et de son agglomération se fondent autour de quatre enjeux :

1. le Havre comme place portuaire internationale, avec les infrastructures d'accompagnement qui lui sont liées ;
2. le renforcement d'une armature industrielle et logistique ;
3. une politique de préservation de l'environnement directement liée au développement de l'activité industrialo-portuaire ;
4. les trois premiers enjeux ne peuvent être tenus que si la ville du Havre et son agglomération sont en mesure d'accompagner le développement économique, par une politique de lutte efficace contre la ségrégation urbaine et sociale.

La ville du Havre a ainsi décliné sa politique de la ville dans un projet global, qui s'articule autour de six points : cadre de vie, renouvellement urbain, logement, fonctionnement social, prévention et sécurité dans les quartiers, emploi et activité économique. Renouvellement urbain et logement offrent un bon exemple de l'élargissement du contexte dans lequel s'insère désormais la politique de la ville.

Pour conduire sa politique dans l'optique de la "ville équilibrée" que préconise les pouvoirs publics, la ville du Havre est en train de s'engager dans des projets urbains assez lourds (démolition/reconstruction, opérations lourdes d'aménagement sur les espaces publics, la voirie, etc.). Il s'agit pour elle de fixer de réelles perspectives d'évolution urbaine et sociale à des secteurs de la ville qui peuvent prétendre, en tant qu'entités géographiques à part entière, à la valorisation de l'espace de l'agglomération du Havre. Il s'agit d'espaces, dont certains ont bénéficié sans trop de résultats de la procédure du contrat de ville, caractérisés par un habitat social qu'il convient de faire évoluer avec la transformation du tissu économique.

Toujours dans l'optique de la "ville équilibrée", les solutions des problèmes de logement et de peuplement sont estimés devoir être trouvées à trois échelons différents : celui du groupe

d'immeubles (il s'agit de faciliter la cohabitation), celui du quartier (il s'agit de limiter les phénomènes de ségrégation sociale), celui de la commune et de l'agglomération (il s'agit de réguler les flux de population en recherche de logements sociaux entre la ville du Havre et les communes périphériques). Pour ce faire, trois stratégies ont été définies :

- à l'occasion des programmes de réhabilitation classique du parc social, une politique coordonnée doit prendre en compte les besoins des populations et les évolutions des quartiers dans le cadre du projet global de développement ;
- parallèlement, une stratégie foncière est mise en place pour répertorier les emprises foncières capables d'accueillir de l'habitat collectif ou pavillonnaire en accession à la propriété ou en location et ainsi diversifier l'offre ;
- enfin, pour assurer le maintien dans le logement des populations les plus démunies, sont définies les conditions d'un accompagnement social adapté à partir du croisement des données détenues par différentes institutions.

On constate à la lecture de cet exemple, que parler de projet global renvoie bien à la recherche des cohérences d'actions, des équilibres entre les différents espaces géographiques et, implicitement, entre les poids de négociation de chacun des partenaires concernés. Cette cohérence d'action territoriale nécessite à la fois une contractualisation à l'échelle de territoires intercommunaux, et un approfondissement de la démocratie participative et de l'action de proximité.

II.2. Des projets thématiques territoriaux

L'approche par projet, s'appuyant sur la notion de territoire, ne va évidemment pas sans une réconciliation de la logique administrative avec la logique de projet(s) de territoire. Les services publics ne peuvent pas se contenter d'intervenir de manière régaliennne et ponctuelle. Ils doivent se mobiliser pour comprendre ce qui fonde le territoire, lieu d'application des politiques.

L'exemple des actions à destination de la jeunesse, thématique que l'on retrouve dans toute politique de la ville, est en ce sens évocateur.

Interroger la notion complexe de politique de jeunesse en termes de territoire semble aujourd'hui aller de soi. Décentralisation et déconcentration, aménagement du territoire et développement local et jusqu'aux démarches contractuelles encourageant le développement de politiques locales de jeunesse : le local semble le cadre à partir duquel se dessinent les nouvelles dynamiques. Politique, local, jeunes sont trois concepts qui soulèvent d'importantes questions : quelles représentations et quelles logiques président à l'élaboration des interventions publiques locales en direction de la jeunesse ? Quelle place doivent y avoir les jeunes ? Comment trouver les articulations permettant la rencontre des territoires, des jeunes et des institutions ?

La plupart du temps, la politique locale est une politique de l'offre qui se décline en activités couvrant un large éventail de domaines (culture, sport, économie, formation, information, communication), en actions favorisant la vie quotidienne (les transports par exemple), en équipements et en structures appropriées. L'accent est ainsi mis sur la technologie permettant de répondre à un problème. Les prestations ont pour finalité l'assistance, la protection, la prévention, l'épanouissement de catégories spécifiques de jeunes.

Ces politiques s'appuient sur des conceptions traditionnelles de la jeunesse qui considèrent celle-ci comme un problème en soulignant les risques de glissement vers la délinquance et l'exclusion. Mais on peut s'appuyer sur des représentations plus innovantes et considérer la jeunesse, non pas comme une catégorie victime de la crise, mais comme un âge de la vie qui doit être appréhendé de façon globale, transversale.

Avec l'allongement de l'état de jeunesse, résultant d'un accès à la vie active plus tardif, la question de la place des jeunes dans la société se pose sous un jour nouveau : il convient de leur permettre d'exercer davantage de droits et de devenir des acteurs. L'intervention doit être principalement tournée vers le politique, la citoyenneté et l'expression. De plus, les actions doivent être souples et décentralisées de manière à favoriser la parole et la prise d'initiatives "par le bas" ou à mieux prendre en compte les attentes.

Un projet global, c'est également une inscription dans le temps et non une simple réponse dans l'urgence. Il nécessite une prise en compte des différents rythmes des jeunes. Il invite aussi à

dépasser les interventions centrées sur une étape précise de la jeunesse, l'adolescence par exemple : un projet global doit être resitué dans une continuité des âges, voire des générations.

Il faut absolument éviter de tomber dans une logique de ciblage d'une population donnée, qui n'est bénéfique que si elle est limitée dans le temps. En effet, sa pérennisation contribuerait à enfermer davantage les cibles dans des ghettos plutôt qu'à les ramener vers une socialisation. Un projet global pour la jeunesse n'est ni catégoriel, ni sectoriel. Il doit dépasser le champ des loisirs et de l'action sociale, pour toucher tous les aspects de la vie des jeunes : de l'éducation à l'emploi et des conditions de vie aux loisirs.

*
* *

Une culture nouvelle se fait jour : les régions, les pays, les agglomérations sont appelés à devenir des espaces de négociation et non plus seulement à s'insérer dans un emboîtement d'espaces hiérarchisés. La politique de la ville exige une diminution réelle du poids des hiérarchies administratives et un soutien concret à l'initiative de chaque échelon territorial.

Pour gérer un tel éclatement de l'espace, l'enjeu est de reconnaître la logique de chaque territoire, afin d'articuler espaces d'autorité (communes, départements) et espaces de développement (pays, régions), territoires de proximité et de gestion et territoires de projet, de planification, de coopération. Il s'agit, ni plus, ni moins, de réconcilier les logiques administratives, a priori centralisatrices, avec la logique de projet de territoire qui suppose une nouvelle décentralisation, non seulement de l'Etat, mais aussi des collectivités locales, dans le sens d'un approfondissement de la démocratie locale.

En guise de conclusion

Axes méthodologiques pour la définition d'un projet de territoire

I. La dynamique partenariale de tous les acteurs du territoire

Réfléchir sur des thématiques communes, proposer des projets collectifs, accorder les actions entre elles, sont autant de méthodes qu'il convient aujourd'hui d'appliquer. Les différents partenaires de la politique de la ville doivent agir ensemble et cela, quel que soit le domaine d'intervention.

Pour les actions en faveur de la jeunesse, il semble indispensable de s'adresser aux établissements scolaires. L'Education nationale n'est aujourd'hui pas suffisamment présente dans les dispositifs locaux. Les écoles bénéficient de financements municipaux, mais ne cherchent à s'engager dans les débats ou les actions collectives avec les services municipaux qu'exceptionnellement. Le plus souvent, le seul moyen pour les services de la ville de pénétrer dans l'enceinte des établissements est d'agir avec les agents municipaux ou les parents d'élèves, tandis que les enseignants ne participent pas au décloisonnement administratifs des projets.

Les responsables de quartier demandent eux aussi un renforcement du partenariat, que ce soit au niveau local (associations de quartier, structures institutionnelles locales, etc.) ou à celui de l'agglomération (partenariat entre les différents quartiers). La rencontre et la concertation des acteurs leur semblent essentielles pour améliorer le fonctionnement du contrat de ville.

L'un des éléments majeurs de l'évolution des quartiers est la gestion urbaine de proximité. Un grand nombre de quartiers est touché par la disparition des petits commerces, par l'absence de centre de quartier, par la dégradation de l'habitat, etc.. Il devient primordial d'élaborer un partenariat autour de ces questionnements. Chacun doit définir son rôle (l'État, les bailleurs, les habitants) et prendre conscience de ses responsabilités au sein des espaces publics et privés. Dans le cadre d'un projet de requalification urbaine de quartiers, les bailleurs deviennent des acteurs incontournables qui doivent s'investir de manière forte et régulière dans les actions engagées.

Les associations, bien que fortement présentes sur l'ensemble des quartiers, semblent freinées par un manque de technicité et de formation. Cela est vrai notamment des petites associations qui font une large place au bénévolat. Celui-ci s'appuie sur la motivation indiscutable des intervenants, mais reste bien souvent en deçà des besoins de professionnalisation. Il faut se mettre en mesure de proposer une offre mieux adaptée en formant les bénévoles. Soquence, quartier du Havre, est l'exemple type d'un investissement important des associations qui, par manque de connaissance ou de formation, ont du quitter le quartier et laisser leur place à une équipe spécialisée.

Le contrat de ville doit notamment permettre de soutenir les petites structures associatives qui ont souvent un rapport privilégié avec les habitants du quartier. Une simplification des procédures est souhaitable, ainsi qu'une centralisation, à l'échelle du quartier, des actions menées et des partenaires présents. Une plus grande visibilité des interventions permettrait une meilleure orientation des habitants et éviterait la concurrence entre les partenaires.

Les associations parlent du manque de concertation et de l'absence de cohésion entre les différents partenaires, ce qui freine les projets des quartiers. Elles évoquent la difficulté pour les petites structures de mettre en place des projets et insistent sur le problème de diffusion de l'information. Elles souhaitent être mieux informées et mieux intégrées dans le système partenarial.

Elles se plaignent de ne pas être souvent associées aux discussions des institutions et disent ne correspondre avec les différents services de la ville que pour obtenir des financements. Les procédures restent complexes et nécessitent des délais que les associations estiment trop longs. Elles déplorent le décalage qui existe entre la réalité du quartier au moment où le projet est présenté, et la réalité du quartier au moment de l'acceptation du dossier.

Enfin, les associations se connaissent assez peu entre elles et souhaitent se rencontrer plus fréquemment. Elles insistent par ailleurs sur la nécessité d'associer les habitants aux prises de décisions ainsi qu'à la mise en place des actions. Le manque d'implication de la population constitue une entrave majeure à l'amélioration des conditions de vie sur les quartiers. Les associations ne veulent plus que les habitants soient simplement des consommateurs d'activités.

II. La participation des habitants

Conduire une politique de la ville nécessite de prendre la mesure d'une temporalité pertinente : celle des périodes longues dans lesquelles se sont élaborés les cadres d'habitat, celle aussi des urgences ressenties par les habitants. Doivent être à la fois évitées la "précipitation nerveuse" qui caractérise certaines décisions, relatives par exemple aux équipements publics, et la lenteur qui donne aux habitants l'impression d'être délaissés par les pouvoirs publics. Cela passe sans doute par de nouvelles formes d'articulation entre décideurs, techniciens, opérateurs, architectes et habitants, susceptibles d'assurer, qu'à défaut d'être filtrée par le temps, comme il était de règle dans le passé, la "fabrication de la ville" dans les quartiers donne lieu à une réelle confrontation entre parties prenantes. La participation formalisée des usagers de la ville est certainement nécessaire à la résolution des problèmes des quartiers.

La participation des habitants qui est au cœur de la politique de la ville, doit donc franchir une nouvelle étape : leur forte implication conditionne la réussite des contrats de ville. Il convient en particulier d'organiser les démarches permettant aux habitants, en amont de la conception des projets, de se prononcer sur les priorités des programmes à retenir, mais aussi de les associer à

l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation en continu des actions décidées par les partenaires des contrats de ville.

A cet effet doivent être fortement soutenues les initiatives visant à favoriser l'exercice de la citoyenneté, à faire participer les usagers au fonctionnement des services publics, les procédures de gestion participative, les actions visant à favoriser la prise de parole et l'expression collective des habitants. Car la participation des habitants renvoie à la crédibilité des institutions à traiter efficacement ce qui les touche de près.

Travailler avec la population suppose une vision à long terme, stratégique et politique, sur l'association des usagers et des citoyens à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques. Dans le cadre de la politique de la ville, et des contrats de ville en particulier, la participation ne constitue pas un volet particulier, mais doit s'inscrire dans une démarche transversale, plus ouverte de démocratisation de l'action publique, qui repose sur une connaissance fine et complexe des besoins et des attentes de la population dans sa diversité.

On distingue traditionnellement trois formes de participation : l'information, la consultation ou la concertation, l'implication.

Avec l'information, les institutions communiquent grâce aux médias ou à l'organisation de réunions, de débats, en présentant une analyse de la situation et les choix effectués au vu de ce diagnostic. Sur les questions relatives à la politique de la ville, c'est le niveau minimum auquel doivent intervenir les élus locaux.

La consultation ou la concertation permet d'identifier des besoins ou de recueillir des avis sur un projet donné ou sur le fonctionnement de services. Cette démarche peut s'adresser à des collectifs informels (habitants d'une rue par exemple) ou organisés (associations) et prendre la forme d'enquêtes qualitatives ou quantitatives, de réunions publiques, de groupes de travail, de comités de quartier, etc.

L'implication constitue le niveau supérieur de participation. Dans ce cas, la population ou une partie de la population est amenée à participer directement à la prise de décision et/ou au

portage d'une action. Il peut s'agir d'individus ou de collectifs. L'implication repose sur la mise en œuvre de projets au sein d'associations, d'ateliers, de commissions, de comités de quartier et renvoie à la notion de coproduction de biens ou de services. Elle implique aussi des formes de délégation plus ou moins explicites de services publics.

On comprend que l'ampleur et la pérennisation d'une démarche participative repose sur la diversité des modes de participation déployés. Les expériences menées dans plusieurs sites montrent qu'il est souhaitable de développer simultanément et en continuité des actions d'information, de consultation et d'implication. Car cette diversité, par un effet de contagion, favorisera une mobilisation plus large de la population et, par là, rendra de plus en plus urgente la formation des élus, des professionnels et des autres partenaires de la politique de la ville à la démarche participative.

Car la participation, dans le cadre de la politique de la ville, ne doit pas contribuer à stigmatiser un peu plus les populations des quartiers défavorisés. Pour les élus, un des enjeux les plus important dans ce domaine est de faire comprendre que la participation touche, à travers les contrats de ville et à des degrés certes divers, toute la population.

Les dispositifs retenus dans ce but doivent avant tout éviter le formalisme, car la lourdeur des procédures, le cloisonnement des démarches et les difficultés des décideurs à expliquer leurs projets constituent des obstacles à la participation de certaines populations. Dans presque toutes les évaluations des contrats de ville menées par le CREDOC, beaucoup d'interlocuteurs dénoncent le monopole de l'initiative dans ces diverses formes par les élus et les professionnels.

Un autre obstacle à l'implication des habitants réside dans le niveau d'expertise requis pour dépasser le domaine des micro-projets. L'incapacité technique à aborder certaines questions ou l'absence de vue générale sur le sujet abordé ne constituent pas des difficultés incontournables. Des formations à la démarche participative, tant des techniciens que des habitants, peuvent remédier au sentiment d'incompétence des participants : une offre de services et d'appui en ce sens se développe actuellement.

*

* *

Après des années d'intervention publique réparatrice, la politique de la ville se trouve aujourd'hui face à un défi majeur. Comme le souligne Daniel BEHAR ⁷, "persiste-t-on, dans une vision classique des rapports entre le social et l'urbain, à rassurer l'opinion quant à la permanence –en dépit de la montée de l'exclusion- d'une normalité urbaine ? Ou a-t-on la lucidité et la volonté de se placer à hauteur de la nouvelle donne sociale et urbaine ?"

Pour lui, la voie est étroite, car elle exige d'avancer sur le front de la singularité et de l'universalité. "Singularité au sens d'une capacité à prendre en compte et reconnaître la spécificité des nouvelles identités sociales et spatiales dans leurs rapports au corps social, à la ville. Universalité, au sens d'une exigence de refondation de l'urbanité –non plus au travers de l'octroi de droits minima pour des banlieues hors droit- mais via la réinvention de droits de plein exercice, accessibles à tous les citoyens."

⁷ Daniel BEHAR. "Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? L'espace urbain à l'épreuve de la nouvelle question sociale." In *Les annales de la Recherche Urbaine*, n° 68-69, Paris, 1995.

Annexes

**FICHE PROFIL – QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses**

Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses

1. POPULATION ET MENAGES

Tableau 1 : Population par age	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de Ville	Total des quartiers*
		%				
Population	4168		39784	132494	114192	4680664
dt Moins de 15 ans	1000	24,0	19,0	19,3	19,6	24,8
15 à 19 ans	351	8,4	6,6	7,5	7,5	8,6
20 à 24 ans	411	9,9	7,5	7,6	7,7	9,6
25 à 59 ans	1892	45,4	49,8	47,8	31,9	45,1
60 ans ou plus	514	12,3	17,2	17,7	17,1	11,9
Population en collectivités	31	0,7	2,5	1,9	2,2	1,3

Tableau 2 : Ménages	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de Ville	Total des quartiers*
		%				
Nombre de ménages	1465		15706	48023	41138	1647720
Population des ménages	4137		38778	129935	111730	4621292
Nbe moyen de personnes par ménage	2,82		2,47	2,71	2,72	2,80
Ménages de 1 personne	334	22,8	28,8	23,0	22,8	25,8
Ménages de 6 pers ou +	110	7,5	2,4	4,1	4,3	7,5

Tableau 3 : Nationalités	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de Ville	Total des quartiers*
		%				
Population totale	4168		39784	132494	114192	4680652
dt Français	3345	80,3	92,3	87,9	87,7	81,3
dt par acquisition	316	7,6	6,5	8,5	8,1	4,7
Etrangers	823	19,7	7,7	12,1	12,3	18,7
dt originaires de la CEE	354	8,5	3,9	5,4	5,2	3,3
Hors CEE	469	11,3	3,8	6,6	7,0	15,2

Tableau 4 : Ménages ventés par nationalité de la personne de référence	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de Ville	Total des quartiers*
		%				
Nbe total de ménages	1465		15706	48023	41138	1647720
dt Personne de référence française	1177	80,3	92,1	87,5	87,9	84,3
dt par acquisition	124	8,5	8,3	11,0	10,3	5,6
dt Personne de référence étrangère	288	19,7	7,9	12,5	12,1	15,7
dt CEE	170	11,6	5,0	7,7	7,4	3,9
Hors CEE	118	8,1	2,9	4,7	4,7	11,7
Population des ménages						
Total des ménages	4137		38778	129935	111730	4621292
dt Personne de référence française	3043	73,6	89,9	83,9	83,8	76,3
dt par acquisition	327	7,9	8,1	10,3	10,2	5,9
dt Personne de référence étrangère	1094	26,4	10,1	16,1	15,2	23,7
dt CEE	496	12,0	5,6	8,4	8,2	4,5
Hors CEE	598	14,5	4,4	7,7	8,0	19,1

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 - Exploitation exhaustive

* : total des Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine

Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses

2. POPULATION ACTIVE, EMPLOI, CHOMAGE

Tableau 1 : Population active		Quartier		Commune	Unité Urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
			%				
Population active		1742		18264	53524	46911	2092206
<i>dt étrangers</i>		269	15,4	6,9	9,4	9,7	16,8
Taux d'activité des 15-59 ans							
Global		65,1		70,6	63,2	63,9	69,5
Masculin		76,1		80,1	74,6	75,1	79,0
Féminin		54,7		61,1	51,5	52,4	60,3
Taux d'activité des 15-24 ans							
Global		48,7		44,3	41,2	41,6	43,7
Masculin		52,2		45,9	43,2	43,7	46,6
Féminin		45,4		42,8	39,1	39,5	40,9
Emploi							
Population active ayant un emploi		1400		15935	45567	39917	1678523
<i>dt salariés</i>		1360	97,1	92,0	92,9	93,0	94,9
Lieu d'emploi							
Même commune		781	55,8	55,5	40,1	42,4	52,8
Hors commune, même unité urbaine		267	19,1	16,8	32,2	30,1	36,6
Hors commune, même département		494	35,3	34,2	50,9	48,9	29,8

Tableau 2 : Chômage		Quartier		Commune	Unité Urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
			%				
Nbe de chômeurs		321		2155	7353	6473	395950
Taux de chômage							
Global		18,4		11,8	13,7	13,8	18,9
Masculin		12,3		7,8	9,2	9,2	15,4
Féminin		26,4		17,0	20,5	20,5	23,3
Taux de chômage des 15-24 ans							
Global		28,0		23,0	25,6	25,7	28,5
Masculin		23,8		18,3	19,8	20,1	24,1
Féminin		32,6		28,2	32,3	32,2	33,5
Taux de chômage des étrangers		19,3		20,5	22,3	22,9	25,2
Ventilation des chômeurs par durée du chômage							
Moins de 1 an		175	54,5	53,8	51,5	51,6	48,1
1 à 2 ans		46	14,3	17,0	16,4	16,3	15,8
2 ans ou plus		98	30,5	26,2	27,0	25,6	27,7
Indéterminé		2	0,6	3,0	5,1	5,6	8,4

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 - Exploitation exhaustive

* : total des Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine

Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses

3. LOGEMENTS

Tableau 1 : Logements	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
		%				
Nombre total de logements	1523		16832	51398	43974	1793672
dt Résidences principales	1465	96,2	93,3	93,4	93,6	91,9
Logements vacants	54	3,5	5,5	5,8	5,7	6,7
Période de construction						
Avant 1949	8	0,5	24,8	33,6	28,6	16,3
1949-1974	1458	95,7	54,8	50,5	55,2	66,6
1975-1981	3	0,2	11,8	8,2	8,7	12,0
1982-1990	54	3,5	8,6	7,7	7,5	5,1

Tableau 2 : Résidences principales	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
		%				
Nbe de résidences principales	1465		15706	48023	41138	1647720
Statut d'occupation						
Propriétaires	136	9,3	34,2	44,8	42,6	19,0
Locataires (privé)	191	13,0	33,6	27,0	26,8	16,7
Locataires (HLM)	1105	75,4	27,0	22,9	25,7	58,9
Confort et sur-peuplement						
Présence de tout le confort	1332	90,9	87,4	78,7	82,5	88,0
Nombre de personnes par logement	2,82		2,47	2,71	2,72	2,80
Nombre de personnes par pièce	0,75		0,63	0,67	0,67	0,83
dt ménages p.r. étrangère	1,02		1,15	1,10	1,08	0,82
Logements en immeubles collectifs	1394	95,2	72,3	55,5	56,5	86,2
dt immeubles de 20 logements ou +	129	8,8	16,6	7,1	8,2	36,5
Nombre de ménages sans voitures	390	26,6	22,8	24,9	23,7	35,0
dt ménages p.r. 15 à 59 ans	222	19,8	13,3	13,4	13,1	28,2

Tableau 3 : Mobilité résidentielle	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
		%				
Pop des ménages	4137		38778	129935	111730	4621292
dt occupaient le même logement en 1982	1882	45,5	45,1	52,3	51,3	44,5
habitaient la même commune en 1982	3106	75,1	70,0	73,1	73,2	70,4

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 - Exploitation exhaustive

* : total des Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine

Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses

4. FAMILLES ET DIPLOMES

Tableau 1 : Familles et ménages		Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
			%				
Nbe total de ménages		1472		15696	48004	41124	1647824
Ventilation des ménages							
	Personnes seules	336	22,8	28,8	23,1	22,8	25,8
	dt 60 ans ou +	104	7,1	12,1	12,3	11,7	10,9
	Autres sans familles	24	1,6	1,9	1,4	1,5	2,4
	Familles monoparentales	184	12,5	7,9	7,8	7,8	12,9
	Couples avec enfants(1)	548	37,2	33,9	38,6	39,0	37,2
	Couples sans enfants(1)	380	25,8	27,4	29,1	28,9	20,7
Nombre moyen d'enfants(2) par type de famille							
	Familles monoparentales (2)	2,08		1,58	1,60	1,62	1,83
	Couples avec enfants (2)	2,20		1,79	1,96	1,97	2,27

(1) enfants de moins de 25 ans uniquement. (2) enfants de moins de 25 ans uniquement. Seules les familles avec enfants sont prises en compte

Tableau 2 : Diplômes		Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
			%				
Population totale de 15 ans ou +		3172		32269	106868	91732	3516938
dt ayant terminé ses études		2768		29369	95674	82042	3044974
Parmi les personnes ayant terminé leurs études :							
	Nbe de personnes sans aucun diplôme	1132	40,9	25,1	34,1	32,9	39,3
	dt hommes	500	18,1	10,9	15,5	15,1	18,0
	femmes	632	22,8	14,2	18,6	17,8	21,3
	Diplômés avec CEP ou BEPC	660	23,8	22,7	21,4	21,7	24,8
	Diplômés avec CAP ou BEP	672	24,3	27,2	28,3	28,5	21,7
	Diplômés avec le BAC ou plus	196	7,1	17,3	11,7	12,1	10,3

Source : INSEE - recensement de la population de 1990 - Sondage au quart

* : total des Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine

Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses

5. ACTIVITES ECONOMIQUES ET CSP

Tableau 1 : Activités économiques		Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
			%				
Actifs ayant un emploi		1308		15964	45116	39596	1658310
Activités économiques							
Agriculture-sylviculture-pêche		0	0,0	0,5	0,3	0,3	0,5
Industrie		360	27,5	23,4	29,9	29,6	23,3
BTP		128	9,8	7,1	8,1	7,9	8,7
Commerce		140	10,7	12,7	12,5	12,6	12,6
Transport, Telecom		52	4,0	5,7	5,9	6,0	7,6
Services marchands		348	26,6	26,2	23,0	22,9	24,8
Services financiers		8	0,6	3,4	2,1	2,1	3,0
Services non marchands		272	20,8	21,0	18,2	18,6	19,6
Type de statut d'emploi							
Salariés		1268	96,9	91,6	92,6	92,6	95,6
dt Secteur privé		796	60,9	53,9	55,7	55,8	65,9
Secteur public (2)		472	36,1	37,6	37,0	36,9	29,6
Non salariés		40	3,1	8,4	7,4	7,4	4,4

(2): secteur public : Etat, sécurité sociale, collectivités territoriales, entreprises publiques

Tableau 2 : Catégories socio-professionnelles		Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
			%				
Population totale		4220		39721	132436	114108	4679074
Retraités		468	11,1	13,5	14,9	14,5	9,7
Autres sans activité professionnelle		2128	50,4	41,1	45,4	45,2	46,3
Actifs		1624	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dt Agriculteurs exploitants		0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1
Artisans commerçants		36	2,2	4,5	4,7	4,6	3,1
Cadres, Professions libérales, Chefs d'entreprises		20	1,2	11,5	6,8	7,1	5,1
Professions intermédiaires		224	13,8	22,4	20,1	20,3	14,2
Employés		568	35,0	31,8	29,2	29,3	33,3
dt Fonction publique		172	10,6	10,2	8,9	8,9	11,9
Administratifs d'entreprise		128	7,9	10,3	9,2	9,3	9,8
Commerce		120	7,4	5,9	5,8	5,8	5,3
Services aux particuliers		148	9,1	5,5	5,3	5,3	6,2
Ouvriers		720	44,3	28,0	36,6	36,2	41,5
Dt ouvriers qualifiés		420	25,9	17,1	21,9	21,5	22,3
Ouvriers non qualifiés		300	18,5	10,8	14,5	14,5	18,7
Chômeurs n'ayant jamais travaillé		56	3,4	1,5	2,4	2,3	2,8

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 - Sondage au quart

* : total des Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine

Contrat de ville de THIONVILLE. Quartier de la Côte des Roses

6. NATIONALITES DETAILLEES

Tableau 1 : Nationalités	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
		%				
Population totale en 1990	4220		39721	132436	114108	4679074
Français	3336	79,1	92,0	87,5	87,4	81,3
<i>dt par acquisition</i>	288	6,8	6,4	8,5	8,1	4,7
Etrangers	884	20,9	8,0	12,5	12,6	18,7
CEE	436	10,3	4,2	5,6	5,5	3,4
<i>dt Italiens</i>	268	6,4	2,3	3,7	3,6	0,6
Espagnols	12	0,3	0,3	0,7	0,7	0,6
Portugais	148	3,5	1,2	0,9	0,9	2,1
Hors CEE	448	10,6	3,9	6,9	7,1	15,3
<i>dt Algériens</i>	196	4,6	2,3	4,0	4,2	4,4
Marocains	164	3,9	0,7	1,3	1,5	4,3
Tunisiens	0	0,0	0,0	0,2	0,1	1,4
Turcs	68	1,6	0,3	0,5	0,5	1,6

Tableau 2 : Ménages ventilés par nationalité de la personne de référence	Quartier		Commune	Unité urbaine	Contrat de ville	Total des quartiers*
		%				
Nbe total de ménages	1472		15696	48004	41124	1647824
Personne de référence française	1176	79,9	91,8	87,3	87,6	84,2
<i>dt par acquisition</i>	72	4,9	7,8	11,2	10,5	5,7
Personne de référence étrangère	296	20,1	8,2	12,7	12,4	15,8
dt CEE	180	12,2	5,3	7,9	7,6	4,0
<i>dt Italiens</i>	108	7,3	3,1	5,7	5,4	0,9
Espagnols	8	0,5	0,3	0,9	0,8	0,8
Portugais	56	3,8	1,2	0,9	0,9	2,1
Hors CEE	116	7,9	3,0	4,8	4,7	11,8
<i>dt Algériens</i>	60	4,1	1,8	2,7	2,7	4,1
Marocains	32	2,2	0,4	0,7	0,8	2,7
Tunisiens	0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,0
Turcs	12	0,8	0,2	0,3	0,3	0,9
Population des ménages ventilés par nationalité de la personne de référence						
Population totale des ménages	4188		38708	129323	111632	4619704
Personne de référence française	3044	72,7	89,2	83,5	83,5	76,1
<i>dt par acquisition</i>	172	4,1	7,0	11,0	10,3	6,0
Personne de référence étrangère	1144	27,3	10,8	16,5	16,5	23,9
dt CEE	564	13,5	6,2	8,6	8,4	4,6
<i>dt Italiens</i>	372	8,9	3,7	6,1	5,9	0,9
Espagnols	12	0,3	0,4	1,0	0,9	0,8
Portugais	164	3,9	1,5	1,1	1,2	2,7
Hors CEE	580	13,8	4,6	7,9	8,2	19,3
<i>dt Algériens</i>	312	7,4	3,0	4,9	5,1	6,9
Marocains	184	4,4	0,7	1,4	1,6	4,9
Tunisiens	0	0,0	0,0	0,2	0,2	1,7
Turcs	64	1,5	0,3	0,5	0,4	1,6

Source : INSEE - Recensement de la population de 1990 - Sondage au quart

* : total des Zones Urbaines Sensibles de France métropolitaine

Quelques sigles de la politique de la ville

ALS	Allocation de Logement Social
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APL	Aide Personnalisée au Logement
CAPS	Contrat d'Action et de Prévention pour la Sécurité
CCPD	Conseil Communal de Prévention de la Délinquance
CDPD	Comité Départemental de Prévention de la Délinquance
CEV	Contrat Emplois de Ville
CIV	Comité Interministériel des Villes
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNV	Conseil National des Villes
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DAS	Direction de l'Action Sociale
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale d'Équipement
DPM	Direction de la Population et des Migrations
DIV	Délégation Interministérielle à la Ville
DSQ	Développement Social des Quartiers
DSU	Développement Social Urbain
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
EPARECA	Etablissement Public de Requalification Commerciale
FARIF	Fonds d'Aménagement de la Région Ile-de-France
FAS	Fonds d'Action Sociale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FIV	Fonds Interministériel d'Intervention pour la politique des Villes
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
FSU	Fonds Social Urbain
GPU	Grands Projet Urbain
LOV	Loi d'Orientation sur la Ville
MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
PACT Urbain	Programme d'Aménagement Concerté du Territoire
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PDL	Plan Départemental pour le Logement des personnes Défavorisées
PDS	Programme Développement Solidarité
PDS	Plans Départementaux de Sécurité
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLI	Prêt Locatif Intermédiaire
PLIE	Plan Local pour l'Insertion par l'Économie
POPS	Protocole d'Occupation du Patrimoine Social
PST	Programmes Sociaux Thématiques
RHI	Résorption de l'Habitat Insalubre
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS	Zone Urbaine Sensible

PETITE CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

- 1977** Expérimentation de la procédure "Habitat et vie sociale" (HVS)
- 1981**
- Commission SCHWARTZ sur l'insertion des jeunes
 - Commission BONNEMAISON sur la prévention de la délinquance
 - Commission DUBEDOUT sur les quartiers d'habitat social
 - Publication du rapport DUBEDOUT, "Ensemble, refaire la ville", texte fondateur de la démarche DSQ.
- 1982-1984**
Premiers contrats DSQ dans 23 quartiers recensés par la Commission DUBEDOUT
- Septembre 1982**
Création des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et des Missions locales pour l'insertion
- Juin 1983**
Création du Conseil National pour la Prévention de la Délinquance (CNPD)
- 1984-1989**
X^{ème} Plan : 48 quartiers sont inscrits en DSQ
- 1984** Création du Comité Interministériel pour les Villes (CIV)
- 1988** Création de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), placée sous la responsabilité du Conseil National des Villes (CNV)
Mise en place d'un nouveau programme de Développement Social Urbain (DSU)
- 1989** Le CIV arrête trois types de programmes :
- La convention de développement social de quartier, pour les zones urbaines où la situation est très difficile ;
 - La convention de quartier, pour les zones où un traitement préventif est nécessaire ;
 - La convention locale de développement, pour les quartiers ayant déjà bénéficié d'un programme DSU.
- Expérimentation de la procédure "contrat de ville" dans 13 agglomérations
- 1989-1993**
X^{ème} Plan : 500 quartiers sont inscrits en DSQ
- 1990** Création du Ministère de la Ville
- 1991** Rapport DELARUE et rapport AUBRY/PRADERIE
- 30 mai 1990**
Loi BESSON sur le droit au logement pour tous
- 13 mai 1991**
Loi de solidarité financière instituant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- 13 juillet 1991**
Loi d'Orientation pour la Ville (LOV)
- 1994-1998**
XI^{ème} Plan : Entrée en vigueur des contrats de ville et des Grands Projets Urbains (GPU)
- 1996** Pacte de relance pour la ville créant les Zones Franches Urbaines (ZFU)
- 1998** Rapport de Jean-Pierre SUEUR "Demain la Ville".
- 1999** Préparation des contrats de ville pour la période 2000-2006

Éléments de bibliographie

Jean-Pierre SUEUR. *Demain la ville. Rapport présenté au ministre de l'emploi et de la solidarité par Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans*. Paris, La Documentation française, 1998.

Jean-Pierre SUEUR. *Changer la ville. Pour une nouvelle urbanité*. Paris, Odile Jacob, 1999.

Daniel BEHAR. "Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée" in *Les annales de la Recherche Urbaine* n° 68-69, septembre-décembre 1995.

Communauté urbaine de Dunkerque, Conseil régional Nord-Pas de Calais, Préfecture du Nord. *L'amélioration des services publics*. Actes du séminaire d'agglomération du 30 octobre 1998.

Agence d'urbanisme de la région de Dunkerque. *Diagnostic territorialisé préparatoire à l'élaboration du contrat de ville d'agglomération de Dunkerque*. Document de travail, juin 1999.

Syndicat Intercommunal pour la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Agglomération Havraise (SICOVAH). *Préparation du Contrat de Ville de l'Agglomération Havraise. Diagnostic des dispositifs et politiques publics. Constats et orientations envisageables*. Le Havre, AURH, juin 1999. (Document de travail).

Agence d'Urbanisme de la Région du Havre. *Les politiques de développement urbain et de lutte contre les exclusions. Éléments pour un élargissement du périmètre du SICOVAH*. Le Havre, mai 1999.

M. CASTELLAN, M. MARPSAT, M.F. GOLDENBERG. "Les quartiers prioritaires de la politique de la ville" in INSEE Première n° 234, décembre 1992.

Comité d'évaluation de la politique de la ville. *Premier essai de synthèse à partir des travaux territoriaux*. Conseil national des villes, mars 1993.

Commissariat général du Plan. *Bilan/perspectives des contrats de plan de développement social des quartiers. Rapport du groupe de travail présidé par François LEVY*. Mai 1988.

Jacques DONZELOT, Philippe ESTEBE. *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*. Paris, Editions Esprit, 1994.

Commissariat Général du Plan. *Villes, démocratie, solidarité. Le pari d'une politique*. Rapport du groupe "Villes", préparation du XI^e Plan. Paris, La Documentation française, 1993.

Hubert DUBEDOUT. *Ensemble, refaire la ville*. Rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers. Paris, La documentation française, 1983.

Philippe CHOFFEL, Jean-Luc Le TOQUEUUX. "Une approche statistique des quartiers de la politique de la ville" in ouvrage collectif *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*. Paris, Editions de l'aube, 1997.

Pierre DESFORGE. *Qualité de vie dans les grands ensembles et les quartiers d'habitat*. Rapport préparé par la commission de l'habitat et du cadre de vie du Conseil économique et social région Ile-de-France, septembre 1998.

Jean-Bernard CHAMPION, Maryse MARPSAT. "La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville" in *Economie et Statistique* n° 294-295, 1996.

Claude CHALINE. *Les politiques de la ville*. Paris, PUF, 1998.

Isa ALDEGHI. Une approche de la dimension territoriale des politiques sociales. Cahier de recherche du CREDOC n° 106, septembre 1997.

Seydou TRAORE. "La ville et ses politiques à travers une nouvelle géographie prioritaire urbaine" in *Revue de droit sanitaire et social* n° 2, avril-juin 1997.

Bruno MARESCA, Pascal MADRY, Frédéric AGOSTINI. *Pertinence des indicateurs utilisés pour l'évaluation des politiques de la Ville*. Application au département de la Seine-et-Marne. Cahier de recherche du CREDOC n° 111, novembre 1997.

Bruno MARESCA, Valérie PAUMIER. *Les protocoles de l'évaluation dans les opérations de la politique de la Ville*. Cahier de recherche n° 63 CREDOC, juin 1994

Bruno MARESCA. *Evaluation de la politique de développement social urbain. Le quartier de l'Argonne à Orléans*. Collection des rapports du CREDOC, n°145, mars 1994

Bruno MARESCA. *La politique de développement social urbain de la ville du Mée-sur-Seine (77). Rapport d'évaluation du programme DSQ du quartier des Courtilleraies*. Collection des rapports du CREDOC, n°139, novembre 1993

Guy POQUET. *L'évaluation des politiques publiques et le concept de "bénéficiaires"*. Cahier de recherche n° 77, CREDOC, septembre 1995.

Guy POQUET. *Evaluation du Contrat de ville de Melun*. Mission ville de Seine-et-Marne, Septembre 1997.

Guy POQUET, Elisabeth d'HUMIERES. *Evaluation du Contrat de ville de Montereau*. Mission ville de Seine-et-Marne, Septembre 1997.

Guy POQUET, Elisabeth d'HUMIERES. *Evaluation du Contrat de ville de Meaux*. Mission ville de Seine-et-Marne, Septembre 1997.

Guy POQUET, Emmanuelle MARC. *Evaluation du Contrat de ville de Laval*. Commune de Laval, Décembre 1997.

Guy POQUET. *Evaluation des contrats de ville du département de la Moselle (Metz, Thionville, Forbach)*. Mission ville de la Moselle, décembre 1998.

Bruno MARESCA, Guy POQUET, Philippe HERLEMONT. *Analyse de réseau et dynamique partenariale. Contribution de l'analyse de réseau à l'évaluation des politiques publiques*. Cahier de recherche n° 120, CREDOC, septembre 1998.

Guy POQUET, Stéphanie CAILLE. *Diagnostic local sur la politique de la ville du Havre en vue du contrat de ville 2000-2006*. Ville du Havre, juillet 1999.

Guy POQUET. *Evaluation du contrat de ville local de Grande-Synthe*. Ville du Grande-Synthe, octobre 1999.

Dépôt légal : Décembre 1999

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-151-4

